
Faculté Saint-Jean

Faculté Saint-Jean 501

Avis Important: 502

Personnel académique de la Faculté 502

Renseignements généraux 502

Règlements de la Faculté 506

Renseignements généraux 513

Les cours 514

Baccalauréat bilingue en Administration des affaires 514

Baccalauréat en Éducation 515

Baccalauréat ès arts 519

Baccalauréat ès science en génie 524

Baccalauréat ès sciences 524

BSc Majeure/Mineure Exigences 525

Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue) 526

Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue) 527

Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences 528

Avis Important:

Important Notice à la première page de l'annuaire

Please Note à la table des matières de l'annuaire

Inquiries

Toute correspondance au campus principal devra porter la mention: University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2

Toute correspondance à la Faculté Saint-Jean devra porter la mention: 8406, rue Marie-Anne Gaboury (91 Street), Edmonton, Alberta, T6C 4G9

Téléphone:

Campus principal (780) 492-3111,
Faculté Saint-Jean (780) 465-8700

Heures d'ouverture de l'Université: 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).

Heures d'ouverture de la Faculté Saint-Jean: 8 h 30 à 12h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).

Personnel académique de la Faculté

Personnel

Doyen

P-Y Mocuais, PhD (Littérature)

Vice-doyenne aux affaires académiques

Y d'Entremont, PhD (Éducation)

Vice-doyen à la recherche

H Safouhi, PhD (Mathématiques)

Professeurs émérites

M Arnal, PhD (Administration de l'éducation)

EA Auger, PhD (Science politique/Économie)

EV Blackburn, PhD (Chimie)

JA Bour, PhD (Français)

G Cadrin, PhD (Français)

D Desmarais, MSc

P Dubé, PhD (Français)

D Gignac, PhD (Écologie végétale)

L Godbout, PhD

M Kapetanovich, DU

A La France, PhD (Musique)

F Levasseur-Ouimet, PhD (Éducation)

Y Mahé, PhD (Éducation)

F McMahon, PhD (Éducation)

G Morcos, DU

R Parent, PhD (Français)

C Tardif, PhD (Éducation)

Professeurs titulaires

F Boily, PhD (Science politique)

A Bouferguène, PhD (Mathématique)

M Cavanagh, PhD (Éducation)

C Couture, PhD (Histoire)

Y d'Entremont, PhD (Éducation)

M de Montigny, PhD (Physique)

P Mulatris, PhD (Sciences sociales)

L Ladouceur, PhD (Théâtre)

P-Y Mocuais, PhD (Littérature)

H Safouhi, PhD (Mathématique)

P Sing, PhD (Littérature)

Professeurs agrégés

L Cammarata, PhD (Éducation)

S ElAtia, PhD (Éducation)

S El Ghouli, PhD (Finance)

L Fagnan, PhD (Musique)

R Langevin, PhD (Éducation)

E Lemaire, PhD (Éducation)

H Lemieux, PhD (Biologie)

C Leonard, PhD (Éducation)

D Mounsef, PhD (Théâtre)

M Pelletier, PhD (Éducation)

Professeurs adjoints

F Davoine, PhD (Biologie)

S Gnidehou, PhD (Biologie)

V Lapointe-Gagnon PhD (Histoire/Droits linguistiques)

B Nkuiya, PhD (Économie)

J Saint-Amand, PhD (Psychologie de l'éducation)

M Snauwaert (Français)

A-J Villeneuve, PhD (Linguistique française)

S Wilson, PhD (Anglais, Lettres)

Directrice, Bibliothèque Saint-Jean

T Usova, MLIS

Faculty Service Officers

N Mokri, MD

S Pelletier, PhD

Personnel administratif

Doyen adjoint, Soutien académique

D Fontaine, MEd

Doyen adjoint, Opérations et soutien corporatif,

D Fortin, MAP

Directeur de l'Institut d'études canadiennes

P Sing, PhD (Littérature)

Directeur de l'Institut pour du Patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien

C Couture, PhD (Histoire)

Autres membres du Conseil de la Faculté

Présidente de l'Université

DH Turpin, CM, PhD, LLD, FRSC

Registraire de l'Université

LM Collins

Un(e) représentant(e) de la (l')

Faculty of Arts

Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences

Faculty of Augustana

Faculty of Business

Faculty of Education

Faculty of Nursing

Faculty of Science

Alberta Teachers' Association

Association canadiennefrancophone de l'Alberta

Canadian Parents for French

Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta

Société Radio-Canada

Deux représentant(e)s chargé(e)s de cours

Trois représentant(e)s de l'Association des universitaires de la Faculté Saint-Jean

Un(e) représentant(e) de l'Association des étudiants à la maîtrise

Renseignements généraux

Calendrier académique 2016-2017

Toutes les dates limites au calendrier académique sont indiquées par le symbole ■. Tout retard peut entraîner des pénalités académiques et financières.

Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission, de réadmission et de transfert pour les étudiants du premier cycle se trouvent à la Undergraduate Application Deadlines for Admission and Readmission (ou Application for Admission). Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission à la *Faculty of Graduate Studies and Research* se trouvent à la Regulations of the Faculty of Graduate Studies and Research.

Consulter le menu Registration and Courses à www.registrarsoffice.ualberta.ca pour les heures du système d'inscription en ligne *Bear Tracks*.

Pour le calendrier académique officiel (Academic Schedule) consulter la Academic Schedule de l'annuaire.

2016

MARS

- 1** ■ Date limite d'admission ou de réadmission au trimestre Printemps/Été 2016 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).
- 11** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 18** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 21** ■ Date limite pour le retrait des stages en éducation (EDU S).
- 25** ■ Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 28** ■ Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 29** ■ Date limite de la réception des documents pour l'admission ou la réadmission au trimestre Printemps/Été 2016 (à l'exception des étudiants de la catégorie *Open Studies* et ceux de la *Faculty of Graduate Studies and Research*).

AVRIL

- 1** ■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle dans la voie thèse pour soumettre leur thèse à la Faculty of Graduate Studies and Research pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour la Faculté Saint-Jean pour soumettre le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la Faculty of Graduate Studies and Research, pour que les étudiants dans la voie projet, puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle pour remplir, sur *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades du Printemps.
■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 8** Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Hiver.
- 13-26** Période des examens finals (incluant les examens consolidés) pour les cours offerts au trimestre d'Hiver et d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période. Pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard les examens finals (s'il y a lieu) auront lieu normalement pendant le dernier cours avant la période des examens.
- 22** Dernier jour des stages en éducation (EDU S).
- 30** ■ Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre du Printemps 2016.

MAI

- 5** ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Automne.
- 9** ■ *Charter day*.
■ Début des cours offerts au trimestre du Printemps.
- 9-12** ■ Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre du Printemps seront acceptées seulement pendant cette période.
- 12** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard.
■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux de l'International Centre, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits pour ou après le trimestre de l'Automne 2011 remettent la thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* afin d'assurer une participation à la collation des grades de l'automne et d'éviter d'autres frais d'inscription.
■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du

Printemps (cours de six semaines) dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système *Bear Tracks* sera disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui souhaitent ajouter ou enlever les cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps doivent communiquer avec le Bureau des admissions.

- 16** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 20** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de treize semaines).
- 23** Fête de la Reine. L'Université est fermée.
- 24** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 27** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 30** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.

JUIN

- 2** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours.
- 6** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 7-10** ■ Collation des grades, Parties I à IV.
- 8** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps.
- 10** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 13-16** Collation des grades, Parties VII à XI. (Les dates sont sujettes à des changements.)
- 16-17** Période des examens finals pour les cours du trimestre du Printemps. Les cours sont annulés.
- 22** ■ Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Hiver et pour les cours d'Automne/Hiver.
- 30** ■ Date limite pour une demande d'admission ou de réadmission pour *Open Studies* pour le trimestre d'Été 2016.
■ Clôture de la cent-neuvième année universitaire.

JUILLET

- 1** Début de la cent-dixième année universitaire.
Fête du Canada. L'Université est fermée.
- 4** Début des cours offerts au trimestre d'Été.
- 4-7** ■ Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre d'Été seront acceptées seulement pendant cette période.
- 7** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, de les bureaux l'International Centre, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Été (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines): dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui souhaitent ajouter ou enlever les cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre doivent communiquer avec le Bureau des admissions.
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre d'Été. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront une pénalité pour paiement en retard.
- 11** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 18** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.

- 19** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.
- 22** ■ Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.
- 25** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 28** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.
- 31** ■ Date limite pour écrire un examen différé spécial pour les étudiants qui ont manqué un examen différé pour cause Voir Absence from Exams de la section *University Regulations and Information for Students*.

AOÛT

- 1** ■ Fête du Patrimoine. L'Université est fermée.
- 2** ■ Date limite pour le remboursement des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 3** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre d'Été.
- 5** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 10** Dernier jour des cours du trimestre d'Été
- 11-12** Période des examens finals pour les cours du trimestre d'Été, des exceptions peuvent s'appliquer.
- 15** Début des inscriptions aux cours désignés pour "delayed registration" pour les étudiants de la catégorie *Open Studies*
- 15-25** *U of A Plus International Undergraduate Academic Success program*.
- 26** ■ Journée d'orientation pour les nouveaux étudiants du deuxième cycle par la Graduate Students Association.
- 26-30** Journées d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
- 29-31** ■ Session d'orientation et souper rencontre pour les stages en éducation (EDU S).
- 31** ■ Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants du premier cycle au Campus Nord et à la Faculté Saint-Jean.
- 31** Première journée des stages en éducation (EDU S).

SEPTEMBRE

- 1** ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre, sur *Bear Tracks* une demande de remise de diplôme pour la collation des grades d'Automne. Début des cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.
- 5** Fête du Travail. L'Université est fermée.
- 8** Début des cours intensifs pour les étudiants en stage en éducation (EDU S).
- 15** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 4 octobre seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
■ Date limite pour apporter des modifications de couverture pour les soins de santé et les soins dentaires de la *SU*. Les étudiants qui désirent se retirer de ce service ou changer leur couverture doivent le faire au www.ihaveaplan.ca.
- 16-22** ■ Étudiants du premier et du deuxième cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.
- 27** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans

les bureaux de l'International Centre, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.

- 30** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription aux trimestres d'Automne. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard. Pour éviter les frais à tempérament, tous les frais d'automne / hiver doivent être payés avant la date limite frais d'automne terme.
■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits dans la voie thèse soumettent la thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades d'Automne.
■ Date limite pour que la Faculté Saint-Jean soumette le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, et permettre aux étudiants dans la voie projet, de faire partie de la collation des grades d'Automne.
■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle remplissent, dans *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades d'Automne.

OCTOBRE

- 4** ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 10** Jour de l'Action de grâces. L'Université est fermée.
- 11** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 14** Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne
- 15** Portes ouvertes de l'Université de l'Alberta.
- 17** ■ Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
- 26** ■ Retour aux stages pour les étudiants en éducation (EDU S).
- 28** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.

NOVEMBRE

- 7-10** Semaine de lecture au trimestre d'Automne. Les cours sont annulés sauf pour les étudiants en stage en éducation.
- 11** Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 15-16** ■ Collation des grades, Partie I, II et III
- 18** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 21** ■ Date limite pour le retrait des stages en éducation (EDU S).
- 25** ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Hiver.
- 30** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.
■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

DÉCEMBRE

- 1** ■ Rencontre initiale des stagiaires en éducation pour le trimestre d'Hiver.
- 7** ■ Fin de stage d'Automne.
- 7** ■ Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 9-21** Période des examens finals (incluant les examens consolidés) pour les cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté. Les examens autres que consolidés auront lieu pendant la période du 12 au 21 décembre (inclusivement). Aucune activité

para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période.

25-31 Vacances de Noël. L'Université est fermée.

2017

JANVIER

- 1** Le Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 2** Congé du Nouvel An. L'Université est fermée.
- 5** ■ Journée d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord
- 5** ■ Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
- 9** ■ Début des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 20** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts aux trimestres de l'Automne/Hiver.
■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne Bear Tracks disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 8 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 23** ■ Foire d'emploi pour les étudiants en éducation à la Faculté Saint-Jean.
- 23-27** ■ Étudiants du premier et du deuxième cycle : période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre de l'automne et de l'Automne/Hiver.
- 27** ■ Date limite des remboursements pour les cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 31** ■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux du *l'International Centre*, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
- 31** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard.

FÉVRIER

- 1** ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre une demande de remise de diplôme en ligne *Bear Tracks* pour la collation des grades du Printemps.
■ Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Automne.
- 8** ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 9** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 14** ■ Début des inscriptions sur le système d'inscription en ligne *Bear Tracks* pour les cours offerts au trimestre Printemps/Été 2017.
- 17** ■ Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 20** ■ Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 21-24** ■ Semaine de lecture au trimestre d'Hiver. Les cours sont annulés. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

MARS

- 6** ■ Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
12h00 à 13h00 Réunion électorale du Students' Union. Les cours sont annulés durant cette période
- 6** ■ Début des stages en éducation (EDU S).
- 17** ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.
- 24** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 24** ■ Date limite pour le retrait des stages en éducation (EDU S).

AVRIL

- 1** ■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle dans la voie thèse pour soumettre leur thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour la Faculté Saint-Jean pour soumettre le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, pour que les étudiants dans la voie projet, puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle pour remplir, sur *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades du Printemps.
- 5** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 5** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 12** Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 14** ■ Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 15** ■ Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 18-29** Période des examens finals (incluant les examens consolidés) pour les cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté. Les examens autres que consolidés auront lieu pendant la période du 19 au 28 avril (inclusivement). Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période.
- 28** Dernier jour des stages en éducation (EDU S).

MAI

- 2** ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Automne.
- 8** ■ Début des cours offerts au trimestre du Printemps.
- 8-11** ■ Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre du Printemps seront acceptées seulement pendant cette période.
- 9** ■ Charter day
- 11** ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard.
■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux de l'*International Centre*, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de six semaines) dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système *Bear Tracks* sera disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui souhaitent ajouter ou enlever les cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps doivent communiquer avec le Bureau des admissions.
- 15** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants

qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.

- 22** Fête de la Reine. L'Université est fermée.
- 23** ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 23** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 26** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de treize semaines).
- 26** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 29** Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.

JUIN

- 1** ■ Date limite pour les inscriptions aux cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.
- 5** ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6-9** ■ Collation des grades, Parties I à VI.
- 7** ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps.
- 9** ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 12-15** Collation des grades, Parties VII à XI. (Les dates sont sujettes à des changements.)
- 14** Dernier jour des cours offerts au trimestre du Printemps
- 15-16** Période des examens finals pour les cours du trimestre du Printemps. Les cours sont annulés, des exceptions peuvent s'appliquer
- 30** ■ Clôture de la cent-dixième année universitaire.

Politique linguistique

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont offerts en français. La langue de travail pour les administrateurs, les professeurs et les membres du personnel de soutien est le français.

Les étudiants de la Faculté Saint-Jean sont tenus de respecter, en tout temps, le caractère francophone de l'institution.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Services

Bibliothèque: Le service des bibliothèques de l'Université de l'Alberta met à la disposition des professeurs et des étudiants de la Faculté Saint-Jean, une riche bibliothèque contenant des œuvres en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'éducation et comprenant un secteur de matériel pédagogique et de littérature-jeunesse. C'est une bibliothèque de consultation et de prêts. Tous les étudiants ont également accès aux bibliothèques du campus ouest de l'Université de l'Alberta.

Services de counseling: «Student Counselling Services» offre des services de counseling à tous les étudiants qui vivent des difficultés personnelles ou académiques. Ces services sont offerts en français à la Faculté Saint-Jean.

Résidence: La résidence est conçue et organisée comme un service qui complète l'expérience éducative offerte par la Faculté Saint-Jean. Les étudiants qui demandent à être admis en résidence s'engagent à en accepter les buts, c'est-à-dire, à vivre dans un milieu francophone, à étudier sérieusement, et à faire preuve d'esprit communautaire. La résidence est située sur le campus de la Faculté et peut recevoir environ 100 étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service des Résidences, 214, Résidence Saint-Jean (780) 466-3824.

Les étudiants ne désirant pas vivre en résidence peuvent trouver des appartements et des chambres à proximité de la Faculté.

Transport: La Faculté Saint-Jean est située au 8406, rue Marie-Anne Gaboury, à environ six kilomètres à l'est du campus principal de l'Université de l'Alberta. Les étudiants peuvent cependant suivre des cours à la fois à la Faculté Saint-Jean et dans d'autres facultés de l'Université grâce à un service de transport entre les cours.

Prix et bourses

Voir www.registrarsoffice.ualberta.ca/Scholarships-and-Awards.aspx pour les renseignements généraux concernant les bourses de premier cycle.

Voir www.csj.ualberta.ca pour les renseignements concernant les prix et les bourses de la Faculté Saint-Jean.

Règlements de la Faculté

Admission

Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée à la Undergraduate Application Deadlines for Admission and Readmission de l'annuaire de l'Université.

Conditions d'admission

- Moyenne:** Un candidat doit avoir obtenu un minimum de 70% de moyenne (sur une échelle de passage de 50%) dans cinq matières appropriées de XIIe année ou l'équivalent.
- Compétence dans la langue française:** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes à la Faculté Saint-Jean. Par conséquent, tous les candidats doivent posséder une connaissance adéquate du français oral et écrit pour être admis à la Faculté Saint-Jean. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Tous les candidats devront démontrer leur compétence dans la langue française avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer par:
 - la réussite d'un des cours suivants (Curriculum de Alberta Education):
 - Français 30-1, 30-2
 - French 30 (9 ans), 31
 - French Language Arts 30-1, 30-2

OU

- par la réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires; **OU**
- en étant détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où le français est la langue d'enseignement.

Le détail des conditions d'admission aux divers programmes universitaires figure aux Undergraduate Admission de l'annuaire de l'Université.

Les cours de la XIIe année indiqués ci-dessus sont basés sur le curriculum de Alberta Education. Les candidats provenant des autres provinces et territoires doivent consulter le site du Bureau du registraire à www.admissions.ualberta.ca pour connaître les équivalences des cours acceptables pour l'admission.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Faculté Saint-Jean.

Admission aux programmes du BA, du BEd, du BEd/BSc, du BSc, du BSc (science de l'environnement et de la conservation bilingue) et BSc (science infirmière-bilingue)

Baccalauréat ès arts

- Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- Une langue de niveau 30 (autre que le français). (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Compétence dans la langue anglaise). (Voir note 1).
- Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour l'admission, cependant quelques disciplines exigent Mathématiques 30-1 comme préalable à certains cours (voir notes ci-jointes). Seulement un des

cours Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 pourra être utilisé comme base d'admission. Afin de maximiser leur programme et leur choix de cours, nous encourageons tous les candidats à présenter un choix de matières dans les groupes A et C.

4. Voir les notes additionnelles concernant les matières exigées pour des majeures et mineures spécifiques.

Notes

1. Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.
2. Le candidat qui choisit comme majeure Science politique devrait présenter Études sociales 30-1.
3. Le candidat qui choisit comme majeure ou mineure Psychologie devrait présenter Mathématiques 30-1 ou 30-2.
4. Le candidat qui choisit comme majeure Économie doit présenter Mathématiques 30-1 et la présentation de Mathématiques 31 est recommandée. Mathématiques 30-1 n'a pas à être inclus dans les cinq matières de niveau 30 exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure exigent ce cours à titre de préalable.
5. Le candidat qui choisit une majeure en Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1 et Mathématiques 31, s'il choisit une mineure en Mathématiques il devrait présenter Mathématiques 30-1. Ces matières n'ont pas à être incluses dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure et de la mineure exigent ces cours à titre de préalables.
6. Le candidat qui veut transférer à la Faculty of Business doit présenter Mathématiques 30-1. Cette matière n'a pas à être incluse dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours exigés pour l'admission par la Faculty of Business exigent Mathématiques 30-1 à titre de préalable.

Baccalauréat en éducation

Élémentaire

Exigences d'admission

1. Un cours parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde, voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Trois matières parmi les groupes A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (élémentaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission.

Note: Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Secondaire

Exigences d'admission

1. Un parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Trois matières parmi les groupes A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (secondaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission. Voir ci-dessous les exigences supplémentaires selon la majeure.

Note: Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Exigences supplémentaires selon la majeure

1. Le candidat qui choisit comme majeure Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1.
2. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences générales, doit présenter Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1.

Informations supplémentaires pour les mineures au BEd (secondaire)

1. Le candidat qui choisit comme mineure Mathématiques devrait avoir Mathématiques 30-1. Mathématiques 30-1 ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
2. Le candidat qui choisit comme mineure Sciences générales, devrait avoir trois cours parmi Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
3. Le candidat qui choisit comme mineure Sciences physiques, devrait avoir Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels ils sont des préalables.

Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences

Exigences d'admission

1. Un parmi : Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Mathématiques 30-1.
4. Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Computing Science (CSE) Advanced Level, Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits), Mathématiques 31 et Physique 30.

Note: Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

Exigences d'admission supplémentaires pour les majeures au BEd/BSc (secondaire)

1. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences biologiques, doit présenter Biologie 30 et Chimie 30.
2. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences Mathématiques ou Sciences physiques, doit présenter Chimie 30 et Physique 30.

Baccalauréat ès sciences

1. Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
2. Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir note et Étudiants spéciaux.)
3. Mathématiques 30-1
4. Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Mathématiques 31, Physique 30, ou Computing Science (CSE) Advanced Level-Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits).

Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)

1. À compter du 1^{er} septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le

programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

Note: Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la Faculté Saint-Jean. Voir Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue).

1. Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
2. Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux).
3. Mathématiques 30-1
4. Chimie 30
5. Biologie 30

Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)

Note: Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la *Faculty of Nursing* (voir BSc in Nursing-Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue) et BScN-Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)).

L'admission est limitée étant donné que le programme est contingenté.

Exigences des compétences langagières

1. Anglais: Pour des informations concernant les règlements généraux au sujet de la compétence dans la langue anglaise ainsi que les règlements spécifiques au sujet de la maîtrise de l'anglais oral qui sont applicables à tous les domaines des sciences de la santé, voir Language Proficiency Requirements.
2. Français: Les candidats devront démontrer leurs compétences langagières en français de deux façons:
 - a. réussir un de ces cours : Français 30-1 ou 30-2 (offerts dans les écoles francophones), French Language Arts 30-1, 30-2 (offerts dans les programmes de français immersion), French 30 (9 ans), ou French 31 (offerts dans les écoles anglophones).

ET

 - b. Satisfaire aux critères d'admission en écrivant le test de placement en français de la Faculté Saint-Jean. (Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec le conseiller académique de la Faculté Saint-Jean).

Pour plus d'information sur le programme et cours obligatoires voir BSc in Nursing-Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue), Academic Standing and Graduation et BScN-Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue).

Classification des cours requis pour l'admission

Les cours de la XIIe année indiqués ci-dessous sont basés sur le curriculum de Alberta Education. Les candidats provenant des autres provinces et territoires doivent consulter le site du Bureau du registraire à www.admissions.ualberta.ca pour connaître les équivalences des cours acceptables pour l'admission.

Les matières de XIIe année acceptées par la Faculté se classent dans les trois groupes suivants:

Groupe A (Humanités/Sciences sociales, Langues autre que le français ou l'anglais)

Études sociales 30-1
Langue niveau 30 (autre que le français ou l'anglais)
Études autochtones 30 (ne peut être utilisé pour l'admission avec études sociales 30-1)

Groupe B (Beaux-Arts)

Applied Graphic Arts 35
Art 30
Art 31
Art dramatique 30
Communication Technology Advanced level Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits)
Dance 35
Musique 30 (chorale, instrumentale ou générale (5 crédits))
Musique 35
Musical Theatre 35
Performing Arts 35 A, B, ou C

Groupe C (Maths/Sciences)

Biologie 30
Chimie 30
Computer Science (CSE) Advanced level, Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits)
Mathématiques 31
Mathématiques 30-1
Mathématiques 30-2 (voir note 1)
Physique 30
Science 30

Notes

1. Mathématiques 30-2 pourra être accepté comme base d'admission du groupe C dépendamment de certains programmes. Voir les exigences de chaque programme pour plus d'information (Conditions d'admission)

Déficiences en anglais lors de l'admission

Un étudiant non-anglophone ne présentant pas de cours équivalent à English Language Arts 30-1 lors de son admission doit remédier à cette déficience. Voir Étudiants spéciaux.

Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 21 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission, peuvent solliciter la permission de s'inscrire dans certains programmes.

Critères d'admission

Les candidats doivent avoir réussi un des cours suivants: French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2 ou faire preuve d'un niveau de compétence équivalent dans la langue française. Voir Compétence dans la langue française.

Baccalauréat ès arts

Les candidats au programme du BA doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

Baccalauréat en éducation (élémentaire)

Les candidats au programme du BEd (élémentaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

Baccalauréat en éducation (secondaire)

Les candidats au programme du BEd (secondaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (Conditions d'admission).

Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BEd/BSc doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (Conditions d'admission).

Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BSc doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1 (ou l'équivalent) et deux cours en science parmi les suivants: Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 31 (ou leurs équivalents).

Baccalauréat ès science (sciences de l'environnement et de la conservation - bilingue)

À compter du 1^{er} septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation - bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

Les candidats au programme du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue) doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1, Biologie 30 et Chimie 30 (ou leurs équivalents).

Les candidats doivent avoir obtenu un minimum de 70% de moyenne (sur une échelle de passage de 50%) dans les matières requises.

Admission des étudiants d'une autre province

- Niveaux:** Les candidats d'une autre province canadienne dont le travail accompli correspond aux niveaux indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être admis à la Faculté Saint-Jean, à condition qu'ils aient satisfait aux exigences des programmes choisis.
 - Québec:** Réussite de la première année du programme de CEGEP et obtention de résultats satisfaisants dans les matières requises. Un candidat ayant complété deux ans de CEGEP peut être admis avec équivalences universitaires.
 - Autres provinces:** Diplôme de douzième année.
- Équivalences:** La Faculté Saint-Jean se réserve le droit de juger de l'équivalence et de la classification des cours suivis dans une autre province.

Étudiants spéciaux

La catégorie étudiant spécial s'applique à toute personne qui a la permission de s'inscrire à des cours, mais qui ne postule aucun, diplôme ou certificat de l'Université. La priorité sera accordée aux étudiants n'ayant jamais eu le statut d'étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean. À cause des limites d'inscriptions dans certains cours, la Faculté Saint-Jean peut limiter le nombre d'inscriptions des étudiants spéciaux. Pour être considérés comme étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean, les candidats doivent normalement avoir un diplôme de premier cycle d'une institution postsecondaire reconnue, une moyenne satisfaisante et démontrer leur compétence dans la langue française [voir Compétence dans la langue française].

Admission des candidats hors Canada

Voir Applicants from High Schools outside of Canada de l'annuaire de l'Université. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du Registraire et voir le site internet: www.international.ualberta.ca

Admission au programme du Baccalauréat ès arts avec spécialisation

L'admission au programme du BA avec spécialisation se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les candidats à l'admission au BA avec spécialisation auront réussi un minimum de ★24 avec une moyenne d'au moins 3,0 dans l'ensemble des cours et d'au moins 3,3 dans les cours de la spécialisation postulée.

Admission au BEd/AD

Les critères d'admission au BEd/AD sont les suivants:

- Être détenteur d'un premier diplôme universitaire qui comprend une préparation adéquate dans les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Toute déficience déterminée par le Bureau des admissions doit être comblée avant l'inscription aux cours de l'année professionnelle.

Élémentaire: Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★36 ainsi répartis: ★6 par catégorie dans au moins trois des catégories suivantes: Humanités, Sciences Sociales, Beaux-Arts, Sciences et ★18 choisis librement parmi ces catégories.

Secondaire: Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★30 dans une des spécialisations majeures offertes à la Faculté. En plus, les étudiants devront avoir ★12 pertinents à leur spécialisation mineure.
- satisfaire aux exigences linguistiques (voir Évaluation linguistique)
- Lettre de motivation : Les candidats doivent soumettre une lettre exposant les raisons qui ont motivé leur choix de carrière et décrivant les expériences vécues qui les ont incités à s'orienter vers la profession enseignante.

Admission au programme du Baccalauréat bilingue en administration des affaires

Cours obligatoires

- Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2
- English Language Arts 30-1
- Mathématiques 30-1
- Une matière du groupe A ou C (Études sociales 30-1 est recommandé)

- Une matière du groupe A, B ou C

Les candidats au Baccalauréat bilingue en administration des affaires compléteront normalement leur année préprofessionnelle en s'inscrivant au Baccalauréat-es-arts à la Faculté Saint-Jean. Pour plus de renseignements concernant l'admission en 2^e et 3^e année à la Faculty of Business, voir Faculty of Business.

Admission des candidats d'un autre établissement postsecondaire

Un candidat qui veut passer d'une autre université à la Faculté Saint-Jean peut être admis avec équivalences universitaires, aux conditions suivantes:

- Que les cours complétés dans l'institution qu'il quitte n'aient pas servi à l'obtention d'un diplôme;
- Que ces cours soient jugés acceptables dans le programme auquel s'inscrit le candidat;
- Que le nombre maximum de crédits transférés ne dépasse pas ★60 pour le BEd; et ne dépasse pas ★30 pour le BEd/AD;
- Que les exigences linguistiques indiquées au Évaluation linguistique soient satisfaites.

Compétence dans la langue anglaise

Règlements généraux de la University of Alberta

L'anglais est la langue d'enseignement principale dans toutes les facultés sauf à la Faculté Saint-Jean, où la langue d'enseignement principale est le français. Par conséquent, tous les candidats qui demandent l'admission à des facultés autres que la Faculté Saint-Jean doivent posséder une connaissance adéquate de l'anglais oral et écrit pour être admis à la *University of Alberta*. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Voir English Language Proficiency.

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme de la *University of Alberta*. Les candidats qui n'ont pas démontré leur compétence en langue anglaise au moment de l'admission devront rencontrer l'une des conditions suivantes :

- Par la réussite de ★6 dans l'un des cours suivants : ANGL, ALS (Anglais Langue Seconde) ou ENGL (voir les exigences de chaque programme pour plus d'information). **OU**
- Les étudiants du BEd peuvent démontrer cette compétence par la réussite de ★18 dont la langue d'enseignement est l'anglais. **OU**
- Les étudiants du BEd/AD peuvent démontrer cette compétence par la réussite par la réussite de ★6 dont la langue d'enseignement est l'anglais

De plus amples renseignements concernant la compétence dans la langue anglaise peuvent être obtenus du Bureau des admissions à la Faculté Saint-Jean.

Étudiants visiteurs

Les étudiants en provenance d'institutions post secondaires peuvent soumettre une demande d'admission à la Faculté Saint-Jean en tant qu'étudiants visiteurs si :

- ils sont inscrits dans un programme de diplôme universitaire dans leur institution d'origine;
- leur institution d'origine remet une lettre de permission;
- ils ont réussi un minimum de ★24 dans leur institution d'origine;
- leur moyenne cumulative démontre un rendement satisfaisant;
- niveau de français satisfaisant.

Le statut d'étudiant visiteur est accordé pour une seule année universitaire. Les étudiants visiteurs qui désirent poursuivre leurs études pour une autre année doivent soumettre une nouvelle demande d'admission ainsi qu'une nouvelle lettre de permission à chaque année.

Inscriptions

Renseignements généraux

Un étudiant inscrit à une autre faculté de la University of Alberta peut suivre des cours à la Faculté Saint-Jean.

Procédure d'inscription

La procédure normale est indiquée à la Registration and Fees de l'annuaire de l'Université.

Changement d'inscription

Les changements d'inscription aux cours peuvent être faits par les étudiants jusqu'à la fin de la période d'inscription (voir le calendrier académique, Academic Schedule ou Renseignements généraux (French)).

Classification des cours

Pour répondre aux exigences de son programme d'études, l'étudiant est souvent obligé de choisir des cours parmi des catégories thématiques différentes. Afin de faciliter ce choix, la Faculté propose la classification suivante:

Beaux-Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; FRANC 484; MUSIQ.

Canadien

ANGL 328, ANGL 429; CA FR; ECONE 101, ECONE 102, 318, 319, 341; EDU F 235; ETCAN; HISTE 260, HISTE 261, 360, 366, 376, 380, HISTE 476; M EDU 520, M EDU 540; MUSIQ 215; SC PO 220, 391, 421, SC PO 423, 424, 425, SC PO 428; SOCIE 101, SOCIE 260, SOCIE 368, 472.

Canadien-français

CA FR; EDU F 235; ETCAN 330, ETCAN 332, ETCAN 360, ETCAN 421; HISTE 380, HISTE 476; M EDU 520, M EDU 540; MUSIQ 215; SOCIE 368.

Français langue

FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227, FRANC 230, 231, FRANC 232.

Humanités

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ESPA; ETIN 350, 520; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Sciences

ANATE; BIOC/M; BIOLE; CHIM; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; MICRE; PHYSE; PHYSQ; PSYCE 104, PSYCE 258, PSYCE 275, PSYCE 282, PSYCE 367, PSYCE 377, PSYCE 381, PSYCE 458, PSYCE 496; SCTA 101, 102, 103; STATQ.

Sciences de l'éducation

EDU F, EDU P, EDU M, EDU S; M EDU.

Note: la définition des sigles de ces cours se trouve à la §185.4.

Sciences sociales

ANTHE; ECONE; ETCAN; HISTE; LINGQ; PSYCE 105, PSYCE 106, PSYCE 223, PSYCE 239, PSYCE 333, PSYCE 241, PSYCE 498; SC PO; SCSCOC; SCSP 520; SCTA 190, 191; SOCIE.

Technologie

Cours centrés sur le développement d'une connaissance accrue des nouvelles technologies éducatives et du multimédia. Par exemple: EDU M 341.

Exigences académiques

- Pendant l'année universitaire un étudiant ne peut s'inscrire à plus de ★30 ou l'équivalent, à moins d'obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques. Normalement, cette autorisation ne sera pas accordée à l'étudiant dont la moyenne de ses ★30 derniers est inférieure à 3,5 ou s'il est inscrit aux stades I ou II de l'enseignement pratique.
- Durant sa première année, un étudiant ne peut suivre des cours « senior » qu'avec l'approbation du Vice-doyen aux affaires académiques.
- La note de chaque cours tient compte non seulement de l'examen final, mais aussi de l'ensemble des examens, des devoirs et des travaux faits au cours de l'année.
- Réinscription dans les cours**
 - Les étudiants ne peuvent pas répéter un cours universitaire qu'ils ont déjà réussi ou pour lequel ils ont reçu des crédits, à moins de raisons jugées valables et ratifiées par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois dans un cours échoué, soit pour crédit ou soit comme auditeur, à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.

- Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois, soit pour crédit ou soit comme auditeur, dans un cours où ils ont reçu une note finale de «W», à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - Au cas où un étudiant contreviendrait aux règlements a., b., ou c. ci-haut, le doyen (ou son délégué) peut retenir les crédits du cours ou indiquer le cours comme cours en surplus du diplôme.
 - Les étudiants peuvent répéter un cours du premier semestre au second semestre, si ce cours est offert au second semestre, en autant qu'ils se soumettent aux règlements a., b., et c. ci-haut.
 - Un étudiant du premier cycle à qui il est demandé, à cause de résultats académiques insatisfaisants, de se retirer, et/ou de répéter une année, et/ou est accepté en probation, conservera les crédits des cours où il aura obtenu une note de D ou plus lors de la période où ses résultats ont été évalués comme insatisfaisants.
En dépit de ces crédits, les facultés peuvent exiger une substitution d'autres cours dans les programmes où une charge complète de cours est requise.
- Préalables de cours**
 - Les crédits obtenus pour un cours avec préalable pourront être retirés à l'étudiant si le préalable ou son équivalent n'a pas été réussi ou si une exemption à ce préalable n'a pas été accordée par écrit.
 - Les étudiants qui ne sont pas certains de rencontrer les exigences concernant le préalable d'un cours ou qui veulent obtenir une exemption de ce préalable doivent consulter le département/section qui offre ce cours.

Tests de langue

Test obligatoires de français pour tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean

Une série de tests de placement est administré à tous les nouveaux étudiants inscrits à la Faculté Saint-Jean. Ces tests permettent d'évaluer le niveau de compétence en français de façon à préciser le placement dans les cours de français langue. Aucune préparation n'est nécessaire. L'évaluation initiale se fait en ligne avant l'inscription aux cours de français. Les résultats à ce test déterminent les cours de français auxquels l'étudiant doit s'inscrire. Des directives précises sont envoyées aux étudiants au moment de leur admission.

Placement des étudiants par évaluation initiale:

- Les étudiants obtenant une note inférieure ou égale à 65% doivent s'inscrire aux cours FRANC 116 and FRANC 117.
- Les étudiants obtenant une note entre 66% et 80% inclusivement doivent s'inscrire au cours FRANC 216.
- Les étudiants obtenant une note entre 81% et 95% inclusivement doivent s'inscrire au cours FRANC 226.
- Les étudiants obtenant une note supérieure à 95% doivent s'inscrire au cours FRANC 322.

Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent

Un étudiant ne présentant pas English Language Arts 30-1 ou de cours équivalent lors de son admission doit, normalement au cours des deux premières années de son programme, acquérir une connaissance équivalente de l'anglais. Lors de sa première inscription à la Faculté Saint-Jean, il doit s'inscrire et se présenter au test de classement en anglais. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en anglais de façon à préciser le classement dans les cours d'anglais (ALS, ANGL). Aucune préparation n'est nécessaire. Les résultats à ce test déterminent les cours d'anglais auxquels l'étudiant doit s'inscrire.

Notes

- au-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme combiné du BEd/BSc.
- au-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BSclnf (bilingue). Voir Conditions d'admission.

Évaluation linguistique

1. Exigence linguistique du Diplôme d'études en langue française (DEL F)

La réussite à l'examen DELF selon le seuil requis ou à un examen équivalent (voir Preuve acceptable de compétence linguistique équivalente au DELF niveau « B2 fort ») est une condition d'admission au programme de BEd après l'obtention d'un premier diplôme (BEd/Ad) et une condition d'admission aux stages pour les autres programmes.

Pour plus de renseignement sur les épreuves du DELF, veuillez consulter le site : www.csj.ualberta.ca

- a. **Condition d'admission au programme de BEd/Ad (★60)** Pour être admis au programme, les candidats devront présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.
 - b. **Condition d'admission aux stages Programme de BEd (★120):** Pour être admissibles aux stages, les étudiants devront, au plus tard au premier trimestre de la troisième année, présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72% sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.
Programme de BEd/BSc (★150): Pour être admissibles aux stages, les étudiants devront, au plus tard au premier trimestre de la quatrième année, présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.
2. **Preuve acceptable de compétence linguistique équivalente au DELF niveau « B2 fort »**

Bien que le DELF niveau « B2 fort » constitue la référence principale, les résultats des tests suivants sont acceptés sous certaines conditions :

- **Test de connaissance de Français (TCF)**
Un score entre 400-499 sur un total de 900 et la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans.
- **Test d'évaluation de Français (TEF)**
Un score entre 541 et 698 sur 900 et la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans.
- **Test de Français international (TFI)**
Un score entre 320 et 390 en compréhension orale et un score entre 330 et 400 en compréhension écrite ainsi que la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans. À noter qu'étant donné que le TFI ne comporte pas les épreuves de production orale et écrite, les étudiants devront passer ces deux épreuves dans le cadre du Test de reprise administré à l'interne.
- **Les examens de langue du Baccalauréat International (IB)**
Pour le niveau B, un score minimal de 4 sur 7 Pour le niveau A1 et A2, un score minimal de 3 sur 7
- **Advanced Placement Tests: French**
Un score de 5/5
- **Test de langue du Cegep**
Avoir réussi l'examen avec un minimum de 60%
- **Épreuve de français de l'examen du Baccalauréat de France ou équivalent dans d'autres pays francophones**
Avoir réussi l'épreuve de français.

Crédits par évaluation spéciale

Note: voir Credit by Special Assessment.

1. **Contexte pour la demande**
Un étudiant inscrit à la Faculté Saint-Jean, qui aurait fait des études ou aurait eu des expériences équivalentes à un ou à des cours offerts par la Faculté Saint-Jean, peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale. L'étudiant doit adresser sa demande, sur le formulaire approprié, au Vice-doyen aux affaires académiques qui pourrait alors donner son accord éventuel et déterminer la forme d'évaluation; par exemple, l'examen final du cours en question, un examen spécial portant sur l'ensemble du contenu du cours ou toute autre forme d'évaluation.
2. **Limites**
 - a. La Faculté Saint-Jean n'est pas obligée d'offrir les Crédits par évaluation spéciale dans tous les cours. Les cours comportant une importante composante pratique telle qu'un travail en laboratoire ou en studio ou les cours qui exigent une quantité considérable d'écriture pourraient ne pas être admissibles pour l'obtention de Crédits par évaluation spéciale. Le niveau du cours, et parfois le cours lui-même, pouvant être admissibles sera déterminé par la Faculté.
 - b. Un maximum de ★12 peut être obtenu par évaluation spéciale et un maximum de ★6 parmi ceux-ci peuvent provenir de cours de langues.

Pour les cours de langues, seuls les cours du niveau 200 ou plus sont admissibles aux Crédits par évaluation spéciale. Lorsque l'étudiant a terminé un cours du niveau 300- ou 400-(ou plus) il ne pourra pas demander des Crédits par évaluation spéciale pour des cours de plus bas niveau (par exemple 200- ou 300-).

- c. Un étudiant peut tenter d'obtenir des Crédits par évaluation spéciale qu'une fois dans chaque cours.
 - d. Un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale jusqu'à un maximum de ★12. NB : Ceci impose une limite sur le nombre de cours pouvant recevoir des Crédits par évaluation spéciale, qu'ils soient réussis ou non. Une demande annulée est comptabilisée et sera incluse dans la liste menant au maximum.
 - e. Un étudiant qui demande des Crédits par évaluation spéciale pour un cours qui est un prérequis à un autre cours dans lequel il veut s'inscrire doit compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours plus avancé. De la même façon, dans le cas où le « placement avancé » est un prérequis pour un cours, un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale pour le cours prérequis mais devra compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours avancé.
 - f. Les cours du deuxième cycle ou les cours du programme Honors (c.-à-d., les cours qui, selon l'annuaire, sont ouverts seulement aux étudiants Honors) ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de Crédits par évaluation spéciale.
 - g. Un étudiant ne peut pas faire la demande de Crédits par évaluation spéciale pour un cours dans lequel il s'est retiré ou qu'il a suivi comme auditeur libre.
3. **Échéance**
Si l'évaluation n'est pas terminée dans un délai d'un mois, la demande est automatiquement annulée.
 4. **La note**
La note obtenue par l'étudiant lors de cette évaluation spéciale est sans appel et paraîtra sur son relevé de notes officiel avec la mention «Évaluation spéciale».
 5. **Les frais**
Des frais sont perçus pour l'évaluation et doivent être acquittés avant que le processus de l'évaluation spéciale soit démarré. Pour information sur les frais, voir Fees Payment Guide.

Conditions de résidence

Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit à un programme de BA doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean dont un minimum de ★15 dans une concentration majeure (pour le BA) et un minimum de ★24 dans la spécialisation (pour le BA avec spécialisation). [Voir aussi Collation des grades (2)].

Tout étudiant inscrit dans un programme de BA après un premier diplôme doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean, incluant un minimum ★15 dans la concentration majeure.

Tout étudiant inscrit dans un programme de BSc doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme de BEd doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/AD doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/BSc doit compléter au moins ★90 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BScnlf (bilingue) doit compléter au moins ★18 à la Faculté Saint-Jean et ★48, incluant un minimum de ★15 NURS en français, à la Faculty of Nursing.

La dernière année du programme doit normalement correspondre à une année universitaire régulière et doit être suivie à la University of Alberta. Les conseillers des étudiants peuvent éventuellement recommander au Vice-doyen aux affaires académiques une exemption à ce dernier règlement. Si l'étudiant a déjà réussi ★60 à la Faculté avant le début de la dernière année, il peut solliciter, auprès du Vice-doyen aux affaires académiques, l'autorisation de suivre un ou des cours dans une autre université.

Lettre d'autorisation

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours à une autre université dans le but d'obtenir des crédits pour un programme de la Faculté Saint-Jean. Avant de s'inscrire à l'autre université, il doit d'abord obtenir une lettre d'autorisation du bureau des admissions. La demande d'une lettre d'autorisation doit comprendre le nom de l'université à laquelle l'étudiant désire s'inscrire ainsi que le numéro, le titre et la description du cours en question. Si la demande est approuvée, le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques envoie la lettre d'autorisation à l'université en question et une copie à l'étudiant. Normalement, aucune lettre d'autorisation n'est accordée à un étudiant qui n'a pas un rendement satisfaisant (voir Niveau académique et collation des grades).

Programmes d'échange

Un étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté Saint-Jean et participant à un programme d'échange international, n'obtiendra des crédits que sur une base de Crédit/Echec. En conséquence, les notes reçues ne seront normalement pas comptées dans le calcul de la moyenne de graduation à moins que l'étudiant en fasse la demande avant sa participation au programme. Des crédits pourraient être accordés pour les cours à la condition de les avoir réussis avec une note minimum de C -.

Niveau académique et collation des grades

Les règlements suivants s'appliquent à tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean:

Niveau académique

- À la fin de chaque année d'études (Automne/Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de cette année d'études, tout étudiant de la Faculté est classé dans l'une des trois catégories suivantes. À noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
 - Rendement satisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de session de 2,0 ou plus peut poursuivre ses études à la Faculté. L'étudiant inscrit au BA avec spécialisation qui présente une moyenne de 3,0 ou plus peut continuer dans son programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.
 - Rendement marginal:** L'étudiant qui présente une moyenne entre 1,7 et 1,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
 - Rendement insatisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 1,6 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra normalement se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.
- Probation:** L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été invité à se retirer de l'Université, doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes:
 - S'inscrire à temps plein pendant la période d'Automne/Hiver et obtenir au moins ★18 avec une moyenne minimale de 2,0. D'autre part, l'étudiant doit rester conscient du fait que pour obtenir son diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
 - Aucun échec n'est autorisé.
 - Un étudiant en période probatoire ne peut pas s'inscrire aux cours EDU S.
 - L'incapacité à remplir ces conditions résultera normalement en une exclusion de la Faculté.
 - L'étudiant invité à se retirer et présentant une demande de réadmission doit inclure avec sa demande une recommandation de la part de «Student Counselling Services» ou du Vice-doyen aux affaires académiques.
- Programme Fresh Start:** Le programme Fresh Start est disponible aux étudiants des première et deuxième années qui obtiennent un rendement académique insatisfaisant, doivent se retirer du programme de premier cycle, ont une moyenne académique entre 1,3 et 1,6 et dont leur admission au programme est recommandée par leur faculté. Pour plus d'information, voir Fresh Start Program.

Note: Le programme Fresh Start n'est pas accessible aux étudiants du programme du BSclnf (bilingue).

Collation des grades

- Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 2,0 est exigée.

Note: Pour obtenir un BA avec concentration, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 2,3 est exigée dans la concentration majeure.
- Pour obtenir un diplôme de BA avec spécialisation, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 3,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.
- Pour obtenir un diplôme de BSclnf (bilingue), l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les derniers ★60. (S'il faut, pour atteindre les ★60, inclure un autre semestre ou plus, les meilleurs résultats de ce semestre ou de ces semestres seront inclus. Les échecs ne sont pas inclus dans le calcul de la moyenne obtenue pour le diplôme de fin d'études.)
- Cours obligatoires:** Afin de recevoir le diplôme de la Faculté Saint-Jean, tout étudiant devra avoir réussi les cours suivants:
 - FRANC 322
 - Un cours de ★3 parmi canadien-français. (Voir la classification des cours à la Classification des cours).

Notes

- (a) et (b). au-dessus ne s'appliquent pas aux étudiants inscrits aux programmes du BSc (Voir Baccalauréat ès sciences) et du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation, bilingue) (Voir Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)).
- (b). au-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BSclnf (bilingue). Voir Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue).
- Mentions d'honneur:** La Faculté Saint-Jean accorde les mentions d'honneur suivantes:
 - les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3,5 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «First-Class». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3,5, seront considérés pour «First-Class».
 - les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3,7 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «Dean's List». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3,7, seront considérés pour «Dean's List».
 - les étudiants qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et qui complètent ★24 ou plus dans chacun des trimestres Automne et Hiver des deux dernières années auront droit à la mention «With Distinction». Les étudiants dans le programme du BSclnf (bilingue) qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et n'ayant aucun échec dans l'ensemble du programme auront droit à la mention «With Distinction». Les cours sans notes finales mais donnant droit à des crédits n'entreront pas en ligne de compte. La moyenne sera calculée d'après le nombre de cours notés.
- Session supplémentaire:** L'étudiant ayant déjà complété le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme avec une moyenne inférieure à 2,0, sera autorisé à poursuivre ses études pendant un trimestre d'hiver supplémentaire. Si, après cette période, la moyenne est toujours inférieure à 2,0, l'étudiant devra se retirer.
- Demande de remise du diplôme:** Durant sa dernière année d'études, l'étudiant doit faire demande par Bear Tracks (<https://www.beartracks.ualberta.ca>) pour être inclus comme finissant à la collation des grades au plus tard le 1er septembre pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.

Réexamen

Les règlements et les procédures pour les réexamens sont décrits à la Reexaminations de l'annuaire de l'Université. Les étudiants qui désirent obtenir l'information en français devraient consulter le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

Appels et griefs

La Faculté a deux Comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre de la Faculté Saint-Jean peuvent être résolus: le Comité pour la révision de notes, pour des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions de la Faculté.

La démarche informelle

Le Comité pour la révision des notes et le Comité des appels n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

1. s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des professeurs, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec le professeur concerné;
2. si le professeur n'accède pas à sa demande, ou si la question n'est pas du ressort de ce professeur, l'étudiant en discutera avec le responsable de la section appropriée (Arts, Sciences, Pédagogie). L'étudiant du BEd/BSc discutera du problème avec le responsable de la section Pédagogie, lequel en discutera avec le responsable de la section Sciences, et les deux tenteront de régler le problème;
3. si le responsable de la section ne résout pas la question à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier pourra s'adresser au Vice-doyen aux affaires académiques;
4. si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Vice-doyen aux affaires académiques de son droit de faire une demande ou un appel formel.

La démarche formelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes est finale. Si la décision du Comité des Appels de la Faculté n'est pas acceptée par l'étudiant, l'étudiant a le droit de faire appel au «GFC Academic Appeals Committee.» (Voir Appeals and Grievances)

Conseillers d'étude

Le Bureau des Services aux étudiants assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Les débutants sont invités à rencontrer leur conseiller avant le début de l'année universitaire. Les étudiants déjà inscrits sont censés rencontrer le conseiller durant la période d'inscription, à la fin de l'année universitaire. Les étudiants qui rencontrent des problèmes spéciaux consulteront directement le Vice-doyen aux affaires académiques.

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques du diplôme. Toute exception au règlement doit revêtir la signature du Vice-doyen aux affaires académiques. Une copie de l'autorisation est remise à l'étudiant et une autre est gardée dans son dossier.

D'autre part, les professeurs de la Faculté sont disponibles pour consultation sur toute question qui a trait à une discipline ou une profession particulière.

Renseignements généraux

Les programmes

La Faculté Saint-Jean offre les programmes suivants:

Baccalauréat ès arts
 Baccalauréat ès arts (avec spécialisation)
 Baccalauréat ès arts (après un premier diplôme)
 Baccalauréat en administration des affaires (bilingue)
 Baccalauréat en éducation (élémentaire)
 Baccalauréat en éducation (secondaire)
 Baccalauréat en éducation (après un premier diplôme)
 Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences
 Baccalauréat ès sciences (général)
 Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—

bilingue)
 Baccalauréat ès sciences en génie
 Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)
 Diplômes de perfectionnement en éducation
 Maîtrise ès arts en études canadiennes
 Maîtrise ès sciences de l'éducation

Cours de français

Tout étudiant à l'exception des étudiants du BEd/AD (voir Baccalauréat en Éducation), du BSc (voir Baccalauréat ès sciences et du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation, bilingue) (voir Le programme), doit réussir un minimum de ★9 de français (FRANC ou CA FR), incluant le FRANC 322. Les étudiants du BSInf (bilingue) devraient consulter les Séquence des cours.

L'objectif des cours de français langue consiste à amener l'étudiant à s'exprimer clairement et correctement dans les situations courantes de la vie personnelle et professionnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit dans le contexte francophone interculturel unique que constitue la Faculté Saint-Jean.

Progression des cours de français-langue

Cours de base : FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 226

Cours de consolidation : FRANC 213, FRANC 217, FRANC 227

Pour les cours de français de base:

- Les étudiants dont la note finale est supérieure ou égale à B- peuvent s'inscrire au cours de français qui suit dans la progression des cours de base.
- Les étudiants dont la note finale se situe entre D et C+ inclusivement obtiennent les crédits du cours mais doivent s'inscrire au cours de consolidation approprié avant de rejoindre le prochain cours de base.
- Les étudiants dont la note finale est F, échouent au cours mais peuvent s'y réinscrire.

Le cours FRANC 322, obligatoire pour tous, (à l'exception des étudiants du BSc, du BSc (science de l'environnement et de la conservation, bilingue) et du BSInf, bilingue) présuppose la maîtrise de la langue aux plans grammatical, syntaxique et lexical. C'est de la responsabilité de l'étudiant d'avoir acquis cette maîtrise. Pour l'aider à ce faire, la Faculté Saint-Jean offre des cours de français langue et l'accès au Centre d'appui aux étudiants. Afin d'assurer que l'étudiant ait acquis les compétences linguistiques nécessaires, les cours FRANC 226 ou FRANC 227 sont les préalables du FRANC 322. Le Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder des exemptions à ce cours.

BA après un premier diplôme

Un étudiant qui détient un premier diplôme, autre que le BA, peut être admis au BA de la Faculté Saint-Jean. Toutes les exigences mentionnées aux Conditions de résidence et Baccalauréat ès arts doivent être satisfaites.

Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture

Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en sciences de l'éducation. Le programme multidisciplinaire en langue et culture intègre plusieurs disciplines avec les théories et les pratiques des sciences de l'éducation. Le programme reflète le caractère unique de la Faculté et permet aux étudiants de poursuivre leurs études en français au niveau de la maîtrise. Le programme est conçu pour des personnes qui oeuvrent dans les milieux d'éducation. Le programme veut former des enseignants et des enseignantes maîtres, des spécialistes dans les domaines de l'éducation en immersion et de l'éducation francophone et des professionnels qui peuvent exercer un véritable rôle de leader dans leur milieu scolaire.

Les candidats devraient consulter la Coordinatrice du programme des études supérieures de la Faculté Saint-Jean pour obtenir plus de détails, ou Graduate Programs (Faculty of Graduate Studies and Research) de l'annuaire de l'université, sous Faculté Saint-Jean.

Maîtrise en arts en études canadiennes

Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en arts en études canadiennes. Ce programme propose une étude multidisciplinaire et interdisciplinaire du Canada, incluant l'étude des francophonies canadiennes. Il s'intéresse en particulier à la culture et aux institutions en relation avec les conflits sociopolitiques et les contextes historiques et sociaux. Les orientations du programme incluent les nationalismes, les régionalismes et la mondialisation; les relations économie, société et Etat; et les relations d'identités/différences, de sexe/genre, race, langue et classes.

Les candidats devraient consulter soit le directeur du Centre d'études canadiennes à la Faculté Saint-Jean, soit la Graduate Programs de l'annuaire de l'université.

Options

Le terme «option» désigne un cours qu'un étudiant peut choisir librement s'il a réussi les préalable(s). Le terme «approved option» désigne une option autorisée par le département qui dirige le programme de l'étudiant.

Les cours

Renseignements généraux

A la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont enseignés en français.

Description des cours

Les signes et chiffres suivants sont utilisés dans la description des cours:

- ★ - Ce signe indique la valeur du cours et le chiffre suivant (nombre de crédits) sert au calcul de la moyenne.
Normalement, le cours d'une année académique ou cours complet est suivi du chiffre ★6, le cours offert sur un semestre du chiffre ★3 et certains cours offerts sur une période de 6 semaines sont suivis du chiffre ★1,5.
- fi* - ce signe indique l'index des frais et est utilisé pour calculer les frais de scolarité dans chacun des cours. (Voir Fees Payment Guide)
- (x semestre, X-X-X) - Ces chiffres placés entre parenthèses indiquent quand le cours est offert ainsi que le nombre d'heures d'enseignement par semaine. Le premier chiffre indique les heures de cours, le deuxième les heures de séminaire(s), les heures de démonstration (d), les heures de clinique (c) ou les heures de laboratoire combinées avec un cours (L). Le troisième chiffre indique les heures de laboratoire.

Cours à inscriptions limitées: Dans certains cours, l'effectif des classes doit être réduit pour des raisons académiques. Ces cours figureront dans l'horaire sous le titre «cours à inscriptions limitées.» Si le nombre d'inscriptions pour un tel cours est trop grand, les étudiants dont le programme n'exige pas ledit cours devront annuler leur inscription.

Exigences physiques de certains cours universitaires

L'Université se doit de pourvoir à l'éducation de tout étudiant académiquement qualifié et offre des services spéciaux aux étudiants handicapés.

Cependant, certains cours demandent un niveau de compétence ou d'habileté physique afin d'atteindre les objectifs académiques. En cas de doute, prière de se renseigner auprès du département concerné et du coordonnateur de «Services for Students with Disabilities.»

Les étudiants peuvent se voir refuser la permission de s'inscrire aux cours offerts hors-campus étant donné qu'il est souvent impossible d'offrir les services d'aide nécessaires.

Cours offerts

Le fait que la description d'un cours figure dans cet annuaire n'implique pas nécessairement que ce cours sera offert pendant la session académique à venir. Toute information relative aux cours qui seront donnés, aux noms des professeurs qui les assureront, ou à tout autre détail, sera fournie par le Bureau du Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté.

La description des cours de la Faculté Saint-Jean se trouve à la Course Listings sous les titres suivants:

Administration (ADMI)
Anatomie (ANATE)
Andragogie (ANDR)
Anglais (ANGL)
Anglais langue seconde (ALS)
Anthropologie (ANTHE)
Art dramatique (ADRAM)
Art de la scène (ARTSC)
Biochimie (BIOCH)
Biologie (BIOLE)
Botanique (BOTQ)
Canadien-français (CA FR)
Chimie (CHIM)
Économie (ECONE)
Éducation - Enseignement (EDU E)
Éducation - Fondements (EDU F)
Éducation - Méthodologie et Curriculum (EDU M)
Éducation - Psychologie de l'éducation (EDU P)
Éducation - Stages (EDU S)
Enseignement pratique (ENPRQ)
Espagnol (ESPA)
Études canadiennes (ETCAN)
Études interdisciplinaires (ETIN)
Études de la religion (ET RE)
Famille (FA MI)
Français (FRANC)
Français pour éducateur (trice) (FR ED)
Histoire (HISTE)
Humanités (HUME)
Immunologie (IMINE)
Informatique (INFOR)
Linguistique (LINGQ)
Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
Mathématiques (MATHQ)
Microbiologie (MICRE)
Musique (MUSIQ)
Philosophie (PHILE)
Physiologie (PHYSE)
Physique (PHYSQ)
Psychologie (PSYCE)
Science politique (SC PO)
Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)
Sciences sociales (SCSOC)
Sciences sociopolitiques (SCSP)
Sociologie (SOCIE)
Statistique (STATQ)

Baccalauréat bilingue en Administration des affaires

Information générale

Le programme bilingue de quatre ans qui prépare au baccalauréat en administration des affaires repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Business. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux Facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants:

- répondre au besoin des étudiants francophones et francophiles qui souhaitent préparer un diplôme d'administration des affaires en français en Alberta;
- préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même d'affronter le milieu économique mondial concurrentiel;
- donner à la University of Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
- attirer des étudiants du Canada francophone et d'autres pays du monde où le français occupe une place de choix.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL et ENGL, qui peuvent être suivis à la Faculté Saint-Jean ou à la Faculty of Arts). L'année suivante, les étudiants suivent les cours obligatoires de la Faculty of Business et s'inscrivent aux cours de français et aux cours facultatifs de la Faculté Saint-Jean. Les troisième et quatrième années, les étudiants suivent à la Faculty of Business les cours obligatoires qu'exige leur champ de spécialisation. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) d'administration des affaires pourront aussi être pris à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième et quatrième années. En général, les étudiants suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL et ENGL, et ★60 à la Faculty of Business. Les étudiants devront respecter la distribution de ★54/★6/★60, à moins de circonstances exceptionnelles. (Voir Readmission of Previous Students).

Le programme

Faculté Saint-Jean Tableau 7 Programmes généraux (BAA)

Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint-Jean

Année 1

- ★6 ANGL **OU** ENGL
- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- MATHQ 113
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- ★6 à ★12 Français langue (voir Classification des cours et Cours de français)1
- ★0 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean

Année 2

- ADMI 311 - Introduction à la comptabilité
- ADMI 342 - Introduction au Commerce International
- BUS 201 - Introduction to Canadian Business
- FIN 301 - Introduction to Finance
- MARK 301 - Introduction to Marketing
- MGTC 312 - Probability and Statistics for Business
- SMO 310 - Introduction to Management
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours et Cours de français)1
- ★3 Option 2
- ★3 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean

Année 3

- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★15 à ★21 cours avancés d'administration des affaires3
- ★6 à ★12 Option à la Faculté Saint-Jean

Année 4

- ★21 à ★27 cours avancés d'administration des affaires3
- ★3 à ★9 Option à la Faculté Saint-Jean

Notes:

1. L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir Cours de français). Dans certaines circonstances, l'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 231.
2. Les options de l'année 2 doivent être choisies soigneusement en fonction du champ de spécialisation éventuelle de chaque étudiant. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'entamer le programme de cours obligatoires pendant l'année 2. ADMI 322 (ACCTG 322) est recommandé pour la plupart des majeures.
3. Voir Courses in the Faculty of Business. Tous les étudiants qui préparent un baccalauréat bilingue d'administration des affaires sont censés choisir une matière parmi les champs de spécialisation offerts par la Faculty of Business. A cet égard, il leur est recommandé de se référer à Majors in Business de l'annuaire de l'Université pour choisir des options avancées d'administration des affaires qui conviennent à leur spécialisation. Certains cours offerts par la Faculty of Arts ou la Faculty of Science peuvent également répondre aux exigences du programme sanctionné par un baccalauréat bilingue d'administration des affaires. Un nombre maximal de ★42 options avancées d'administration des affaires est permis en troisième et quatrième années.

Baccalauréat en Éducation

Renseignements généraux

Les deux programmes à la Faculté Saint-Jean préparent les étudiants à l'enseignement dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion. Les candidats ayant complété avec succès leurs années d'études obtiendront un Baccalauréat en Éducation et seront recommandés pour un Brevet d'enseignement temporaire (Interim Professional Certificate).

1. Un programme de 4 ans dans lequel sont normalement admissibles les étudiants qui ont complété une première année d'études universitaires. Il faut réussir ★120 pour compléter le programme. Les crédits de cette première année universitaire sont inclus dans les ★120.
2. Le programme de 2 ans (BEd/AD) offert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle (BA, BSc ou autre) qui ont l'intention de se diriger vers l'enseignement. Il faut réussir ★60 pour compléter le programme.

Brevet d'enseignement: Depuis le 15 septembre 1990, toute personne qui présente une demande de brevet d'enseignement est soumise aux exigences suivantes:

Sauf avis contraire du Minister of Learning, le registraire de Alberta Learning refuse d'émettre un brevet d'enseignement:

1. à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel relevant du code pénal; ou
2. à toute personne qui, de l'avis du registraire, ne devrait pas être autorisée à enseigner.

Les demandes de brevet d'enseignement doivent être adressées au registraire. Les modalités d'usage exigent que tout candidat indique s'il a été condamné pour acte criminel, ainsi que la nature, la date et le lieu de la condamnation, le cas échéant.

Le registraire refuse d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel. Le registraire peut refuser d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne condamnée pour un acte criminel qui la rend inapte à l'enseignement scolaire ou pour toute autre raison. Les personnes faisant l'objet d'un refus peuvent faire appel auprès de la commission établie à cet effet par le ministre (Certification Appeal Committee). Les appels doivent être soumis par écrit dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le registraire a fait part de sa décision à l'intéressé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec Alberta Learning Professional Development and Certification Branch au (780) 427-2045.

Enseignement pratique

L'obtention du DELF niveau « B2 fort » ou équivalent est une condition obligatoire d'admission aux stages pratiques (voir Tests de langue).

Les stages comportent normalement trois parties obligatoires. La première partie, le cours EDU F 200, comprend six demi-journées en salle de classe, généralement en cohorte avec d'autres étudiants, dans le but de présenter à l'étudiant le contexte scolaire francophone ou immersion. Le cours comprend aussi une série de séminaires et présentations thématiques à la Saint-Jean.

Les deuxième et troisième parties, stages I et II, comprennent treize semaines d'expérience pratique en milieu scolaire.

Normalement, les trois parties doivent être complétées à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant inscrit aux stages I et II doit être prêt à accepter un placement à l'extérieur de la ville d'Edmonton. Un placement dans la région métropole de la ville d'Edmonton peut nécessiter un déplacement allant jusqu'à un maximum de 75 kilomètres de la Faculté Saint-Jean. Pour les étudiants hors de la province de l'Alberta, il est possible de compléter un des Stage I ou Stage II dans leur province de résidence.

Programmes

Le programme en éducation de quatre ans offert au Campus Saint Jean permet aux étudiants de développer les compétences requises pour enseigner dans les écoles en milieu d'immersion française et/ou en milieu francophone. Les étudiants ont aussi la possibilité de suivre des cours avec une composante portant sur «Community Service-Learning (CSL)». Cette option peut leur permettre d'obtenir un certificat en CSL à la fin de leur programme.

I. Élémentaire

Spécialisation: Généraliste

Mineures en éducation (élémentaire)

Le programme BEd élémentaire offre un choix de 5 mineures. Les étudiants doivent choisir une des mineures parmi les domaines suivants: Beaux-arts, Éducation musicale, Éducation physique, Humanités et Inclusion scolaire.

Beaux-arts

- ★9 parmi ART DRAMATIQUE, MUSIQ

★6 parmi

- EDU M 317 - Initiation à la création artistique en milieu scolaire
- EDU M 323 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: maternelle à 3e année
- EDU M 324 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: 4e à 6e année
- EDU M 360 - L'art dramatique comme outil pédagogique

Éducation musicale

- MUSIQ 103 - Apprendre la musique et apprendre par la musique
- MUSIQ 151 - Culture de l'oreille et facilité au clavier I
- MUSIQ 155 - Théorie musicale I
- EDU M 323 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: maternelle à 3e année
- EDU M 324 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: 4e à 6e année

Éducation physique

- EDU M 315 - Enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire
- ★12 parmi DANSE, HE ED, PAC, PEDS, PERLS

Humanités

- EDU M 459 - Actualité et Média
- ★12 parmi Anthropologie, ETCAN, Histoire, Sciences politiques, Sciences sociales, Sociologie

Inclusion scolaire

- EDU P 444 - Interventions auprès des élèves ayant de difficultés d'apprentissage
- EDU P 445 - Interventions auprès des élèves ayant des difficultés de comportement

★9 parmi

- EDU P 245 - Interactions sociales et communication
- Psychologie
- Psychologie de l'éducation

Faculté Saint-Jean Tableau 2 Élémentaire

Exigences du programme BEd Élémentaire

Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- ★3 Anglais
- ★6 Français (voir note 1)
- ★3 Mathématiques ou statistiques (voir note 2)
- ★3 Sciences
- ★3 Sciences sociales
- ★3 Option libre

Année 2

- EDU F 235 - École et société
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 242 - Introduction au développement de l'enfant
- ★9 Mineure
- ★6 Option en Éducation
- ★3 Option libre

Année 3

- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- EDU M 343 - Littérature maternelle à 3e année
- EDU M 344 - Littérature 4e à 6e année
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 Mineure
- ★3 Option en Éducation
- ★3 Option libre

Année 4

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 412 - Didactique des mathématiques au niveau élémentaire
- EDU M 413 - Didactiques des sciences au niveau élémentaire
- EDU M 414 - Didactiques des études sociales à l'élémentaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 420 - Enseignement pratique: niveau élémentaire
- EDU S 421 - Enseignement pratique: niveau élémentaire

Notes

1. Cours déterminé selon le résultat obtenu au test de placement par évaluation initiale. Voir Tests de langue. Veuillez consulter le conseiller d'étude de la Faculté Saint-Jean.
2. MATHQ 160 est recommandé.

II. Secondaire

Les étudiants du BEd secondaire doivent choisir un domaine majeur et un domaine mineur parmi la liste suivante :

Majeures

Études sociales
Français
Mathématiques
Musique
Sciences générales

Mineures

Anglais
Art dramatique
Éducation physique
Études sociales
Français
Mathématiques
Musique: chant choral
Sciences générales
Sciences physiques

Faculté Saint-Jean Tableau 3 Secondaire

Exigences du programme BEd Secondaire

Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- ★6 Français
- ★15 dans la majeure ou la mineure

Année 2

- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★15 dans la majeure ou la mineure

Année 3

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★18 dans la majeure ou la mineure
- ★3 Option libre

Année 4

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire

- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- ★3 EDU M dans la mineure
- ★6 EDU M dans la majeure

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures ★33

Études sociales

- HISTE 121 - Histoire du monde pré-industriel
- HISTE 122 - Histoire du monde industrialisé
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 101 - Introduction au gouvernement
- SC PO 102 - Introduction à la politique
- ★6 parmi: ANTHE, ECONE, ETCAN, ET RE, HISTE, PHILE, SC PO, SCSOC, SOCIE.

★9 parmi:

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- SC PO 261 - Relations internationales I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II

Français

- FRANÇ 226 - Maîtrise du français
- FRANÇ 228 - Lire le texte littéraire
- FRANÇ 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANÇ 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 Français langue parmi FRANÇ de niveau 300 et/ou 400
- ★6 en littérature parmi CA FR de niveau 300 et/ou 400
- ★9 options parmi CA FR (voir ci-dessus); FRANÇ (sauf FRANÇ 116, FRANÇ 117); LINGQ

Mathématiques

- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I **OU**
- MATHQ 113
-
- MATHQ 115
- MATHQ 125
- MATHQ 222 - Introduction aux mathématiques discrètes
- MATHQ 228 - Algèbre: introduction à la théorie des anneaux
-
- MATHQ 241 - Géométrie **OU**
- MATHQ 243
-
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- ★3 Sciences
- ★3 Technologie
- ★6 MATHQ ou Sciences

Musique

- MUSIQ 124 - Musique appliquée
- MUSIQ 151 - Culture de l'oreille et facilité au clavier I
- MUSIQ 155 - Théorie musicale I
- MUSIQ 156 - Théorie musicale II
- MUSIQ 315 - Introduction à l'art de diriger
- MUSIC 141 - Instrumental Ensemble
- MUSIC 213 - Woodwind Techniques
- MUSIC 214 - Brass Techniques
- MUSIC 230 - Choral Techniques and Pedagogy
- ★6 MUSIQ **OU** MUSIC

Sciences générales

- ★6 BIOLE
- ★6 CHIM
- ★6 MATHQ ou STATQ (maximum ★3 STATQ)
- ★6 PHYSQ
- ★9 parmi BIOLE, MATHQ, CHIM ou PHYSQ à un niveau 200, 300 ou 400

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures ★15

Anglais

- ★6 ANGL ou ENGL à un niveau senior
- ★3 ANGL ou ENGL à un niveau 300 ou 400
- EDU M 362 - Didactiques de l'anglais au niveau secondaire (Didactiques de l'anglais au niveau secondaire) est obligatoire mais ne peut pas être compté dans la mineure.

★6 parmi

- ANGL 111 - Language, Literature and Culture
- ANGL 113 - English Literature in Global Perspective
- ANGL 122 - Texts and Contexts
- ANGL 126 - Exploring Writing Studies

Art dramatique

- ADRAM 101 - Introduction à l'art théâtral
- ADRAM 103 - Les procédés dramatiques
- ADRAM 201 - Survol historique du théâtre universel
- ★6 ADRAM

Éducation physique

- KIN 294 - A Conceptual Approach to Physical Activity

★12 parmi les 5 catégories suivantes

- (Note: pas plus de ★4.5 ne peuvent être sélectionnés dans la même catégorie)
- PAC 110 - Instruction of the Basics of Aquatics
- PAC 180
- PAC 182 - Instruction of the Basics of Indoor Wall Climbing
- PAC 310 - Coaching Aquatics
- PAC 380
- DAC 155 - Social Dance
- DAC 160 - Jazz Dance
- DANCE 200 - The Spectrum of Dance in Society
- DANCE 340 - Modern Dance
- DANCE 350 - International Folk Dance
- PAC 111 - Instruction of the Basics of Basketball
- PAC 112 - Instruction of the Basics of Field Hockey
- PAC 113 - Instruction of the Basics of Football
- PAC 114 - Instruction of the Basics of Ice Hockey
- PAC 117 - Instruction of the Basics of Rugby
- PAC 118 - Instruction of the Basics of Soccer
- PAC 131 - Instruction of the Basics of Badminton
- PAC 133 - Instruction of the Basics of Squash
- PAC 135 - Instruction of the Basics of Tennis
- PAC 137 - Instruction of the Basics of Volleyball
- PAC 140
- PAC 145 - Instruction of the Basics of Golf
- PAC 199 - Directed Studies
- PAC 311 - Coaching Basketball
- PAC 313 - Coaching Football
- PAC 314 - Coaching Ice Hockey
- PAC 318 - Coaching Soccer
- PAC 320 - Structure and Strategy of Games
- PAC 331 - Coaching Badminton
- PAC 333 - Coaching Squash
- PAC 335 - Coaching Tennis
- PAC 337 - Coaching Volleyball
- PAC 345 - Coaching Golf
- PAC 160 - Instruction of the Basics of Gymnastics
- PAC 360 - Coaching Gymnastics
- PAC 365 - The Study of Gymnastics for Children and Youth
- PAC 154 - Instruction of the Basics of Wrestling
- PAC 173 - Instruction of the Basics of Athletics (Track and Field)
- PAC 174 - Instruction of the Basics of Athletics (Track and Field)
- PAC 199 - Directed Studies
- PAC 354 - Coaching Wrestling
- PAC 370 - Coaching Track and Field Events
- KIN 205 - Introduction to Outdoor Environmental Education
- HE ED 110 - Introduction to Personal Health and Well-Being

Note: Les cours PAC, DAC, DANCE, PEDS et HE ED sont enseignés en anglais.

Études professionnelles et technologies

La mineure en EPT est offerte en collaboration avec la mineure CTS (Career and Technology Studies) de la Faculty of Education (Secondary Education). Le contenu de cette mineure est déterminé sur une base individuelle avec le directeur / la directrice de CTS au département de Secondary Education. Ceux et celles intéressés par cette mineure doivent, premièrement, communiquer avec le conseiller académique de la Faculté Saint-Jean.

Études sociales

- HISTE 121 - Histoire du monde pré-industriel
- HISTE 122 - Histoire du monde industrialisé
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours

★3 parmi

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 401

Français

- FRANC 226 - Maîtrise du français
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★3 option FRANC

Mathématiques

- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I OU
- MATHQ 113
- MATHQ 115
- MATHQ 241 - Géométrie

★6 parmi:

- MATHQ 125
- MATH 228 - Algebra: Introduction to Ring Theory
- STAT 151 - Introduction to Applied Statistics I

Musique – chant choral

1. MUSIQ 151 (ou l'équivalent) est un cours de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme. Ce cours ne peut être compté dans la mineure. Un étudiant qui aurait fait des études ou aurait des expériences équivalentes à ce cours peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale (Crédits par évaluation spéciale)
2. Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 en MUSIQ selon la liste de cours obligatoires suivante:
 - ★3 MUSIQ 151 (Culture de l'oreille et facilité au clavier),
 - ★3 MUSIQ 155 (Théorie musicale I)
 - ★3 MUSIQ 224 (Musique appliquée - chant)
 - ★3 MUSIQ 240 (Ensemble choral)
 - ★3 MUSIQ 315 (Intro à la direction chorale au secondaire)
3. L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ 224 et MUSIQ 240.
4. Normalement le cours EDU M 358 (Enseignement de la musique au secondaire) est obligatoire dans ce programme et doit être précédé par MUSIQ 315.

Sciences générales

Minimum ★3 dans au moins trois des catégories:

BIOLE

CHIM

MATHQ

PHYSQ

★3 parmi BIOLE, CHIM, MATHQ ou PHYSQ

Sciences physiques

- CHIM 101 - Introduction à la chimie I
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II
- ★3 au choix PHYSQ ou CHIM de niveau 200

★6 parmi:

- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son
- PHYSQ 131 - Mécanique

III. BEd/AD

Faculté Saint-Jean Tableau 4 BEd/AD

Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Élémentaire

Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU M 343 - Littérature maternelle à 3e année
- EDU M 344 - Littérature 4e à 6e année
- EDU P 242 - Introduction au développement de l'enfant
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation

Année 2

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 412 - Didactique des mathématiques au niveau élémentaire
- EDU M 413 - Didactiques des sciences au niveau élémentaire
- EDU M 414 - Didactiques des études sociales à l'élémentaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 420 - Enseignement pratique: niveau élémentaire
- EDU S 421 - Enseignement pratique: niveau élémentaire

Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Secondaire

Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★3 Option libre

Année 2

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- ★6 EDU M dans la majeure
- ★3 EDU M dans la mineure

Niveau académique

1. Pour avoir le titre de BEd, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme.
 - a. Un étudiant qui a reçu une note de «W» ou «NC» dans un des stages (EDU F 200; EDU S 420, EDU S 421, EDU S 470, EDU S 471) a la permission de s'inscrire de nouveau dans ce cours, sujet à (2b) et (2c).
 - b. Un étudiant ne peut obtenir qu'une seule note de «W» ou «NC» dans l'ensemble des cours des stages. Un étudiant qui obtient une note «W» ou «NC» dans un second cours des stages pratiques doit se retirer du programme en Éducation de la Faculté Saint-Jean.
 - c. Un étudiant qui obtient une note de «W» ou «NC» dans le stage I ou II doit avoir la permission du responsable de la section Éducation et du

Vice-Doyen aux affaires académiques avant de se réinscrire dans ce cours.

- d. Un étudiant en période probatoire pour des raisons académiques ne peut pas s'inscrire aux stages I et II.

Baccalauréat ès arts

Renseignements généraux

BA: La Faculté Saint-Jean offre un Baccalauréat ès arts avec une concentration majeure et une concentration mineure ou deux concentrations majeures. Ce programme de quatre ans vise à promouvoir une éducation universitaire libérale et à assurer la formation générale de l'étudiant dans un cadre francophone. L'étudiant pourra développer les capacités d'adaptation, d'analyse, de communication et de travail en équipe nécessaires au marché du travail.

Le programme de BA comprend neuf majeures: Économie, Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue, Français-littérature (française et canadienne française), Histoire, Psychologie, Science politique et Sociologie. Il comprend également un large éventail de mineures.

Les deux premières années de ce programme consistent en des cours communs à toutes les concentrations, tandis que les deux dernières années sont normalement consacrées aux concentrations majeure et mineure.

L'originalité du programme de BA de la Faculté Saint-Jean réside dans son interdisciplinarité et sa pluridisciplinarité. Un certain nombre de cours de disciplines connexes sont reconnus pour fins de la concentration. Ces cours viennent enrichir et élargir la concentration majeure.

La Faculté Saint-Jean offre tous les cours nécessaires à l'obtention du BA. Cette assurance d'un programme entièrement en français n'empêche aucunement l'étudiant de suivre certains de ses cours dans d'autres facultés de la University of Alberta.

Le programme tient compte des exigences de la Faculté Saint-Jean relatives aux cours de français en accordant un nombre variable d'options.

BA avec spécialisation: Le programme de BA avec spécialisation permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans une matière choisie. Il exige également un standard de rendement plus élevé. Par conséquent, il constitue une excellente préparation aux études de deuxième et de troisième cycles.

Ce programme offre quatre spécialisations: Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue et littérature (française et canadienne-française), Sciences sociopolitiques.

Le programme de BA

I. BA

Le programme de BA comprend une majeure et une mineure ou deux majeures dont au moins une est suivie à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant doit déclarer ses concentrations majeure et mineure lors de l'inscription à la deuxième année de son programme.

Étant donné le caractère interdisciplinaire du programme de BA, certains cours seront admissibles à la fois dans la majeure et dans la mineure. Toutefois, le même cours ne peut être compté deux fois dans le programme de l'étudiant. Il sera normalement compté avec sa discipline choisie, c'est-à-dire selon la définition indiquée par son sigle. (Par exemple, dans le cas de l'étudiant inscrit à une majeure en Études canadiennes et une mineure en Science politique, le cours ETCAN 421 sera compté pour la majeure et les cours SC PO 225 et SC PO 226 pour la mineure.) Si le cours ne relève pas d'une discipline spécifique, la priorité sera accordée à la majeure. (Par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à une majeure en Sociologie et une mineure en Science Politique, le cours SCSOC 321 sera compté pour la majeure.)

1. Majeure: Pour sa ou ses concentration(s) majeure(s) de la Faculté Saint-Jean, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior dont au moins ★6 de niveau 400 dans un des domaines suivants: Économie, Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Psychologie; Science politique; Sociologie. Un minimum de ★15 doivent être complétés à la Faculté Saint-Jean.

La double majeure est possible dans le programme de BA dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir une deuxième majeure parmi les domaines suivants offerts par la Faculty of Arts (Note: Les cours sont offerts en anglais): Anthropologie, Beaux-arts, Études classiques, Littérature comparée, Études de l'Asie orientale, Économie, Anglais, Études cinématographiques, Allemand, Scandinave, Géographie humaine, Linguistique, Philosophie, Études religieuses, Italien, Espagnol, Études de l'Amérique latine, Russe, Ukrainien, Études des femmes. En ce qui concerne ces domaines, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Arts de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean.

2. Mineure: L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Arts ou en Sciences. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.
 - a. Arts: Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24. En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la Faculty of Arts à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (Note: Les cours de la Faculty of Arts sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Arts de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la Faculty of Arts se trouvent dans les Programs and Certificates à Cooperative Education (Work Experience) Program de l'annuaire. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).
 - b. Sciences: Pour sa concentration mineure dans une matière ou domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans une des matières ou domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior:

Domaines: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques.

Matières: Biologie, Chimie, Mathématiques, Physique, Psychologie (sciences).

En plus des domaines et des matières de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la Faculty of Science à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (Note: Les cours de la Faculty of Science sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Science (voir BSc General Program) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (voir BSc General-Minor in Agricultural, Life and Environmental Sciences). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

BA Majeure/Mineure Exigences

Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie

- Pour sa mineure en Anthropologie et Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Anthropologie et Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle ANTHE et SOCIE ainsi que le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- Les cours ANTHE 101 et SOCIE 100 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours ANTHE 207 et SOCIE 260 ou SOCIE 368 sont obligatoires. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

Note: Les étudiants avec une majeure en Sociologie ne peuvent pas choisir une mineure en Anthropologie et Sociologie.

Concentration majeure et mineure en Économie

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★48.
- Les cours à sigle ECONE sont admissibles à la majeure en Économie.

Obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- MATHQ 113
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

Obligatoires

- ECONE 281 - Microéconomie intermédiaire I
- ECONE 282 - Macroéconomie intermédiaire I
- ECONE 384 - Microéconomie intermédiaire II
- ECONE 385 - Macroéconomie intermédiaire II
- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- ECONE 399 - Introduction à l'économétrie

Recommandés

- MATHQ 115
- MATHQ 125
- MATHQ 214
- STAT 255

Note: L'étudiant qui a suivi les cours MATHQ 115, 125 et 214 n'a pas à suivre ECONE 299.

Note: Les cours de niveau 100 doivent être complétés le plus tôt possible, idéalement durant la première année. Les cours ECONE 281 et ECONE 282 sont des préalables à plusieurs cours et devront être suivis durant la deuxième année.

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle ECONE ainsi que les cours SCSOC 321 sont admissibles dans la mineure.

Obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- Obligatoires
- ECONE 281 - Microéconomie intermédiaire I
- ECONE 282 - Macroéconomie intermédiaire I

Recommandés

- MATHQ 113 **OU**
- MATHQ 114
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

Concentration majeure et mineure en Études canadiennes

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études canadiennes dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la majeure.
- Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont les cours ETCAN 360, ETCAN 450.

Les cours suivants sont obligatoires:

- CA FR 350 - Panorama de la littérature canadienne-française
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 225 - Gouvernement du Canada

- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours ETCAN 101 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont le cours ETCAN 360.

Concentration majeure en Études interdisciplinaires

- Pour sa majeure en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études interdisciplinaires dont au moins ★6 de niveau 400.
- Un programme de cours basé sur un thème spécifique (i.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la majeure.
- Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une majeure en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada:

- CA FR 499
- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- ETCAN 421 - Langue et gouvernement au Canada
- HISTE 380
- SC PO 378
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

Concentration mineure en Études théâtrales

- Pour sa mineure en Études théâtrales, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études théâtrales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours ADRAM 101 et ADRAM 103 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Le cours ADRAM 302 ou l'équivalent est obligatoire.

Les cours à sigle ADRAM et ARTSC ainsi que les cours suivants sont admissibles dans la mineure:

- FRANC 226 - Maîtrise du français
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 249 - Créativité et jeu dramatique
- FRANC 303
- FRANC 310 - Lecture à voix haute
- FRANC 350
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 480 - Choix de sujet (Sujet relié au théâtre)
- CA FR 466 - Le théâtre canadien-français du XXe siècle
- EDU M 360 - L'art dramatique comme outil pédagogique ou l'équivalent

Concentration majeure et mineure en Français–langue

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Français–langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français–langue dont au moins ★6 de niveau 400.
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- LINGQ 200 - Introduction à l'étude du langage

- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien

Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-langue:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française
- FRANC 231
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 314 - Pratique avancée du français oral et écrit
- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400 - Initiation à la traduction anglais-français
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- FRANC 475 - Stylistique du français
- Ainsi que tous les cours à sigle LINGQ
- ANTHE 208 - Introduction à l'anthropologie linguistique
- ETCAN 421 - Langue et gouvernement au Canada

Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★12 choisis parmi les cours suivants:

- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400 - Initiation à la traduction anglais-français
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- FRANC 475 - Stylistique du français
- FRANC 484 - Création
- LINGQ 300 - Lexicologie et terminologie

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-langue (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours LINGQ 200 est obligatoire.
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-langue:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française
- FRANC 231
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 314 - Pratique avancée du français oral et écrit
- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400 - Initiation à la traduction anglais-français
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- FRANC 475 - Stylistique du français
- Ainsi que tous les cours à sigle LINGQ
- ANTHE 208 - Introduction à l'anthropologie linguistique
- ETCAN 421 - Langue et gouvernement au Canada

Concentration majeure et mineure en Français—littérature

Note: Les programmes en Français-littérature comprennent les littératures d'expression française, dont la littérature canadienne-française.

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-littérature dont au moins ★6 de niveau 400.
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 choisis dans chacun des deux domaines de littérature française (à l'exclusion de FRANC 228, FRANC 235) et littérature canadienne-française (à l'exclusion de CA FR 350).

Les cours suivants sont obligatoires:

- CA FR 350 - Panorama de la littérature canadienne-française
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone

Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-littérature:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 325 - Littérature française du XVIIe siècle
- FRANC 326 - Littérature française du XVIIIe siècle
- FRANC 327 - Littérature française du XIXe siècle
- FRANC 328 - Littérature française du XXe siècle
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 412
- FRANC 475 - Stylistique du français
- FRANC 480 - Choix de sujet
- FRANC 484 - Création
- Ainsi que tous les cours à sigle CA FR.

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-littérature (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours FRANC 228 et FRANC 235 sont obligatoires
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-littérature:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 325 - Littérature française du XVIIe siècle
- FRANC 326 - Littérature française du XVIIIe siècle
- FRANC 327 - Littérature française du XIXe siècle
- FRANC 328 - Littérature française du XXe siècle
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 412
- FRANC 475 - Stylistique du français
- FRANC 480 - Choix de sujet
- FRANC 484 - Création
- Ainsi que tous les cours à sigle CA FR.

Concentration majeure et mineure en Histoire

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Histoire dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle HISTE ainsi que les cours ETCAN 330, ETCAN 332, HUME 420, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, SCSOC 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- Les cours HISTE 121 et HISTE 122 sont est obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 choisis dans chacun des deux domaines d'Histoire canadienne (à l'exclusion de HISTE 260, HISTE 261) et d'Histoire autre que canadienne.

Les cours suivants sont obligatoires:

- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Histoire (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle HISTE ainsi que les cours SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, sont admissibles dans la mineure.
- Les cours HISTE 121 et HISTE 122 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours HISTE 260, HISTE 261 sont obligatoires.

Concentration mineure en Musique

- Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★18 en MUSIQ, dont au moins ★12 de niveau senior, desquels ★6 doivent être de niveau 300 ou 400. Un maximum de ★24 au niveau senior est admissible.
- Tous les cours à sigle MUSIQ sont admissibles dans la mineure à l'exception de MUSIQ 100. Cependant, MUSIQ 100 (ou l'équivalent) est un cours

de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme.

- Les cours MUSIQ 151 et MUSIQ 155 sont obligatoires pour la mineure.
- L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ X24 et X40.

Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale

- Pour sa mineure en Pensée philosophique et sociale, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Philosophie et parmi les cours admissibles en Sciences sociales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle PHILE ainsi que les cours HUME 420, SCSOC 312, 401, 431 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours PHILE 141 et PHILE 142 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Le cours SCSOC 311 est obligatoire, ainsi que ★6 de niveau senior en PHILE. SCSOC 312 est recommandé.

Concentration majeure et mineure en Psychologie

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Psychologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que les cours SCSOC 225 et STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la majeure.
- Les cours PSYCE 104, PSYCE 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau 300 ou 400 choisis dans chacun des deux domaines de Psychologie (sciences) et de Psychologie (arts).

Les cours suivants sont obligatoires:

deux parmi

- PSYCE 223 - Psychologie de la croissance
- PSYCE 239 - Psychopathologie
- PSYCE 241 - Psychologie sociale

deux parmi

- PSYCE 258 - Psychologie cognitive
- PSYCE 275 - Cerveau et comportement
- PSYCE 282 - Modification du comportement
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée | OU
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Psychologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la mineure.
- Les cours PSYCE 104, PSYCE 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) est obligatoire.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau senior en Psychologie (arts) (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400) et de ★6 de niveau senior en Psychologie (sciences) (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400).

Concentration majeure et mineure en Science politique

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Science politique dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, ETCAN 421, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, SCSOC 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- Les cours SC PO 101 et SC PO 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★3 choisis en politique comparée et de ★3 choisis en relations internationales.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales Le cours est recommandé.

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 421, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, sont admissibles dans la mineure.
- Les cours SC PO 101, SC PO 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours SC PO 225 et SC PO 226 sont obligatoires.

Concentration majeure et mineure en Sociologie

Concentration majeure

- Pour sa majeure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Sociologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle SOCIE ou SCSOC ainsi que le cours ETCAN 360 sont admissibles dans la majeure.
- Le cours SOCIE 100, est obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 348 - Sociologie des média et de l'information
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

Concentration mineure

- Pour sa mineure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Tous les cours à sigle SOCIE ainsi que les cours ETCAN 360, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours SOCIE 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

Faculté Saint-Jean Tableau 1: Le tronc commun du programme de BA

Année 1

- ★6 à ★12 Français langue (Classification des cours et Cours de français)1
- ★6 en langue autre que le français2
- ★6 Beaux-arts (Classification des cours)3
- ★6 Sciences sociales (Classification des cours)
- ★0 à ★6 Option1

Année 2

- ★0 à ★3 Français langue (Classification des cours et Cours de français)1
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- HISTE 121 - Histoire du monde pré-industriel ET
- HISTE 122 - Histoire du monde industrialisé
- OU
- PHILE 141 - Introduction à la philosophie occidentale ET
- PHILE 142 - Introduction aux philosophies non occidentales
- ★3 Canadien-français (Classification des cours)
- ★6 Sciences3

- ★6 Option

★3 parmi

- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien
- MATHQ 110
- MATHQ 113
- MATHQ 115
- MATHQ 125
- PHILE 125 - Logique pratique
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

Notes

1. L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études secondaires préalablement suivi (voir Cours de français).
2. ANGL ou ENGL peut satisfaire à cette exigence.
3. L'étudiant inscrit au programme avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix. Par conséquent, il peut remplacer une de ces exigences par ★6 en options.

II. BA avec spécialisation

Pour le BA avec spécialisation, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 et un maximum de ★60 de niveau senior, dont au moins ★6 de niveau 400, dans un des domaines suivants: Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue et littérature (française et canadienne-française); Sciences sociopolitiques.

Le programme de BA avec spécialisation sera normalement complété en quatre années consécutives d'études et l'étudiant suivra un minimum de ★30 chaque année scolaire. Des exceptions à ce règlement peuvent être permises avec l'accord du Vice-doyen aux affaires académiques.

Spécialisation en Études canadiennes

- Pour sa spécialisation en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la spécialisation.
- Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la spécialisation.
- Le cours de mémoire ETCAN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 à contenu canadien-français (à l'exclusion des cours CA FR 350 et ETCAN 360).

Les cours suivants sont obligatoires:

- CA FR 350 - Panorama de la littérature canadienne-française
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- ETCAN 450 - Enjeux canadiens actuels
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales

Spécialisation en Études interdisciplinaires

- Pour sa spécialisation en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études interdisciplinaires (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- Un programme de cours basé sur un thème spécifique (p.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la spécialisation.
- Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la spécialisation.
- Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.
- Les cours de mémoire ETIN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une spécialisation en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada:

- CA FR 350 - Panorama de la littérature canadienne-française
- CA FR 499
- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- ETCAN 421 - Langue et gouvernement au Canada
- ETIN 520
- HISTE 375
- HISTE 380
- HISTE 475
- SC PO 378
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- SOCIE 302
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

Spécialisation en Français—langue et littérature

- Pour sa spécialisation en Français-langue et littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- Tous les cours à sigle CA FR, FRANC et LINGQ sont admissibles dans la spécialisation, de même que ANTHE 208 et ETCAN 330 and ETCAN 421.
- Le cours de mémoire FRANC 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

Les cours suivants sont obligatoires:

- CA FR 350 - Panorama de la littérature canadienne-française
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- LINGQ 200 - Introduction à l'étude du langage
- LINGQ 300 - Lexicologie et terminologie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien

Note: Il est également obligatoire d'obtenir au moins ★24 (dont ★6 de niveau 400) dans l'un ou l'autre CA FR et FRANC.

Spécialisation en Sciences socio-politiques

- Pour sa spécialisation en Sciences socio-politiques, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- Tous les cours SC PO, SCSOC et SOCIE sont admissibles dans la spécialisation, de même que ETCAN 360, ETCAN 421.
- Les cours SC PO 101 et SOCIE 100 sont obligatoires mais ne peuvent être comptés parmi les crédits de spécialisation. Il est recommandé de prendre au moins un cours parmi SC PO 102 ou ETCAN 101.
- Le cours de mémoire SCSP 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

Et deux cours parmi

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 348 - Sociologie des média et de l'information
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

Note: Sont aussi obligatoires au moins ★24 (dont ★6 niveau 400) dans l'un ou l'autre de SC PO et SOCIE.

Les exigences communes

1. Le Baccalauréat ès arts de la Faculté est un programme de quatre ans, soit ★120.
2. Les exigences relatives aux cours de français sont celles de la Faculté Saint-Jean.
3. L'étudiant doit réussir ★6 dans un cours de langue autre que le français.

- L'étudiant doit réussir FRANC 235, normalement au cours de la deuxième année de son programme.
- L'étudiant inscrit au programme de BA doit réussir ★6 en beaux-arts et ★6 en sciences. L'étudiant inscrit au programme de BA avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix.
- Les options peuvent être des cours d'arts ou de science. Néanmoins, un maximum de ★12 peut être suivi dans des domaines autres que les arts et les sciences.
- Exceptionnellement, le Vice-doyen aux affaires académiques pourrait autoriser un étudiant à remplir les conditions requises pour l'obtention de son diplôme en plus ou en moins de quatre ans.
- L'étudiant d'un programme de Sciences sociales ou Pensée philosophique et sociale doit compléter un cours de méthode de recherche, soit SCSOC 225.

Obligatoires

- PHILE 141 - Introduction à la philosophie occidentale ET
- PHILE 142 - Introduction aux philosophies non occidentales
- OU**
- HISTE 121 - Histoire du monde pré-industriel ET
- HISTE 122 - Histoire du monde industrialisé

L'étudiant doit réussir ★3 parmi au plus tard à la fin de la deuxième année.

- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien
- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I
- MATHQ 113
- MATHQ 115
- MATHQ 125
- PHILE 125 - Logique pratique
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

Information Supplémentaire

- Compte tenu des exigences communes aux programmes de BA de la Faculté Saint-Jean, on conseille à l'étudiant de respecter l'horaire indiqué dans le tableau suivant. Toutefois, l'étudiant qui se propose de faire une mineure en Science aura intérêt à remettre certains de ces cours (par exemple, les cours de Beaux-arts ou de Canadien-français) à la troisième année de son programme, afin de faire de la place pour des cours préalables de la mineure en Science.

Baccalauréat ès science en génie

Renseignements généraux

Note: Les étudiants (es) doivent appliquer directement à la Faculty of Engineering.

La Faculté Saint-Jean, en collaboration avec la Faculty of Engineering, offre aux étudiants admis au Baccalauréat ès science en génie l'occasion de suivre la majorité des cours de première année dans un environnement francophone. Les conditions académiques et le contenu des cours sont équivalents aux cours donnés en anglais. Le tableau 8 indique les cours offerts. Pour plus de renseignements sur cette première année, s'adresser au Bureau des Admissions de la Faculté Saint-Jean. Consultez General Information (ENG) pour plus d'information sur le Baccalauréat ès science en génie.

Faculté Saint-Jean Tableau 8 Première année du BSc en génie

Premier semestre

Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean

- CHIM 103 - Introduction à la chimie I
- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son
- ★3 Option libre I

Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering

- ENGG 100 - Orientation to the Engineering Profession I
- ENGG 130 - Engineering Mechanics

Deuxième semestre

Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean

- CHIM 105 - Introduction à la chimie II
- MATHQ 101 (3-0-1)
- MATHQ 102 - Algèbre linéaire appliquée
- PHYSQ 131 - Mécanique

Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering

- ENGG 101 - Orientation to the Engineering Profession II
- ENCMP 100 - Computer Programming for Engineers

Note: L'étudiant devra choisir un cours de ★3 au niveau 100 parmi une liste de sujets particuliers. Voir Complementary Studies Electives pour plus d'information.

Baccalauréat ès sciences

Programme général

- Le programme général du BSc est conçu pour donner à l'étudiant une éducation variée dans plus d'une branche d'étude et il comprend une matière ou un domaine de concentration principal et secondaire. En plus de conduire à un diplôme général de BSc, ce programme permet le transfert ensuite dans des programmes de Specialization and Honors à la Faculty of Science, pour lesquels il n'y a pas d'admission au niveau de la première année. Les étudiants inscrits dans le programme devront consulter la description voulue dans l'annuaire pour le programme particulier qui les intéresse et choisir soigneusement les cours de base de première année conformément aux exigences du programme en question. Pour compléter son programme, un étudiant doit inclure un certain nombre de cours offerts par la Faculty of Science lesquels sont enseignés en anglais. Voir tableau 6.

Faculté Saint-Jean Tableau 6 Programmes généraux (BSc)

Année 1

- ★0 à ★6 Option
- ★6 à ★12 Français de base (voir Classification des cours et Cours de français)1
- ★15 à ★18 Sciences3

Année 2

- ★0 à ★3 Français de base (voir Classification des cours et Cours de français)1
- FRANC 232 - Techniques de rédaction
- ANGL (★6) ou ALS (★6)2
- ★18 à ★21 Sciences3

Année 3

- ★18 Sciences
- ★3 Option senior
- ★9 Option
- Année 4
- ★18 Sciences
- ★12 Option

Notes:

- L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir Cours de français). L'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 226.
- L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'anglais en réussissant soit ANGL (★6) soit ALS (★6). Ce dernier cours est réservé aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi English 30 ou English Language Arts 30-1 ou l'équivalent.
- L'étudiant doit compléter ★36 en sciences durant les deux premières années de son programme.

Exigences du programme

1. Pour obtenir un diplôme de BSc général, un étudiant doit réussir ★120. L'équivalent d'au moins ★72 et d'au plus ★90 doit être en Sciences. L'équivalent d'au moins ★30 et d'au plus ★48 doit être en Arts dont FRANC 232 est obligatoire.
2. Chaque étudiant doit compléter une matière ou un domaine de concentration majeure en Sciences. L'équivalent d'au moins ★36 et d'au plus ★48 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★18 de niveau junior.
3. Chaque étudiant peut choisir une matière ou un domaine de concentration mineure en Sciences, en Arts, ou en Sciences de l'agriculture, de la vie et de l'environnement. L'équivalent d'au moins ★24 et d'au plus ★36 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★12 de niveau junior.

Concentration majeure

Une matière de concentration majeure se compose de cours provenant soit de Biologie, Chimie, Physique, Mathématiques ou Psychologie (sciences).

La double majeure est possible dans le programme de BSc dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

Un domaine de concentration majeure se compose de cours provenant d'un des groupes suivants:

1. Sciences biologiques: Anatomie, Biochimie, Botanique, Entomologie, Génétique, Microbiologie, Microbiologie et Immunologie médicale, Paléontologie, Pharmacologie, Physiologie, Sciences de laboratoire médicale, Sciences Marines, Zoologie et les cours intitulés Biologie
2. Sciences physiques: Astronomie, Biochimie, Chimie, Géophysique, Physique mathématique, et Physique
3. Sciences mathématiques: Informatique, Mathématiques, Statistiques et Probabilités appliquées

Concentration mineure

L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Sciences ou en Arts. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.

- a. Sciences: Pour sa concentration mineure dans une matière ou domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans une des matières ou domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior.

Domaines: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques.

Matières: Biologie, Chimie, Mathématiques, Physique, Psychologie (sciences).

En plus des domaines et des matières de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la Faculty of Science à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (Note: Les cours de la Faculty of Science sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Science (voir BSc General Program) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (voir BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

- b. Arts: Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24. (Consultez Minor in Anthropology and Sociology [Faculté - English] à Major and Minor in Sociology [Faculté - English] pour plus de détails concernant les exigences des concentrations mineures.)

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la Faculty of

Arts à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (Note: Les cours de la Faculty of Arts sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Arts de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la Faculty of Arts se trouvent dans les Programs and Certificates à Cooperative Education (Work Experience) Program de l'annuaire. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

La matière de concentration majeure et celle de la concentration mineure ne doivent pas partager des cours provenant du même département. Les combinaisons suivantes ne sont pas permises:

Psychologie (sciences)/Psychologie (arts)

Les cours d'une matière de concentration majeure ou mineure ne peuvent pas se chevaucher. Par exemple, si la matière de concentration majeure est Sciences physiques et la concentration mineure est Chimie, les cours de Chimie ne peuvent pas servir pour compléter la concentration majeure, seulement les exigences de la concentration mineure.

1. Le programme général se caractérise par une base de cours dont les suivants sont obligatoires:
 - a. FRANC 232.
 - b. Un cours de ★6 choisi parmi les cours junior d'anglais ANGL ou ENGL.
 - c. ★6 de niveau junior en Informatique ou Mathématiques et statistiques.
 - d. ★6 de niveau junior en Astronomie, Chimie ou Physique.
 - e. ★6 de niveau junior en Biologie ou Psychologie (sciences).

Note: BIOLE 107 et BIOLE 108 ne sont pas admissibles pour la concentration mineure en Agriculture.

2. Normalement, un étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau junior avant de pouvoir s'inscrire à des cours de niveau senior.
3. On ne peut pas prendre plus que ★42 de niveau junior.
4. Chaque étudiant doit réussir un minimum de ★12 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration majeure ainsi qu'un minimum de ★6 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration mineure.
5. Sujet à l'approbation écrite de la Faculté Saint-Jean avant l'inscription, un maximum de ★12 peut être suivi dans des facultés autres que la Faculty of Arts ou la Faculty of Science. Pour les candidats qui demandent leur admission au BSc général et qui ont déjà suivi des cours dans d'autres domaines que les Arts et les Sciences, le transfert possible de crédits pour ces cours sera évalué lors de l'admission au programme. Ces cours ne seront cependant inclus ni dans la matière ou le domaine de concentration majeure, ni dans la matière ou le domaine de concentration mineure. Ils ne pourront non plus figurer parmi les ★18 requis en Arts ou les ★72 requis en Sciences.

Note: Course Listings comprend une liste de cours d'autres facultés qui sont considérés comme des cours de Sciences. Ces cours peuvent faire partie de la majeure ou de la mineure et figurent parmi les ★72 requis en Sciences.

BSc Majeure/Mineure Exigences

BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique

L'étudiant peut choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine. Toutes les autres restrictions et exigences du BSc général décrites à l'article Exigences du programme s'appliquent.

Note: Les étudiants doivent s'assurer qu'ils ont complété tout préalable avant de s'inscrire dans les cours énumérés dans cette section.

Concentration mineure en Agriculture

- La mineure en Agriculture comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

Science animale

- AN SC 200 - Principles of Animal Agriculture
- AN SC 310 - Physiology of Domestic Animals

- AN SC 311 - Metabolic Physiology of Domestic Animals
- AN SC 374
-
- AN SC 471 - Applied Poultry Science **OU**
- AN SC 472 - Applied Dairy Production Science **OU**
- AN SC 474 - Applied Beef Cattle Science **OU** AN SC 475 **OU**
- AN SC 476 - Applied Swine Science
-
- ★9 à ★15 en AN SC de niveau 300 ou plus

Sciences des sols et des plantes

- SOILS 210
-
- SOILS 420
- SOILS 430
- SOILS 440
- SOILS 450
- SOILS 460
-
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
-
- PL SC 324 - Crop Ecophysiology **OU**
- PL SC 465
-
- PL SC 352 - Invasive Alien Plants: Biology and Control **OU**
- PL SC 380 - Principles of Plant Pathology
-
- ★9 à ★15 en PL SC, SOILS, ENCS or REN R de niveau 300 ou plus

Écoagriculture

- SOILS 210
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
- ENCS 203
- R SOC 355 - Rural Communities and Global Economies
- REN R 450 - Environmentally Sustainable Agriculture
- AG EC 200
- ★6 à ★12 en PL SC, SOILS, ENCS ou REN R de niveau 300 ou plus

Concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation

La concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- ENCS 201
- SOILS 210
- REN R 120 - Introduction to Plant Identification
- REN R 250 - Water Resource Management
- ENCS 260
- ★9 à ★15 en ENCS, REN R ou SOILS de niveau 300 ou plus

Concentration mineure en Ecologie humaine

- La concentration mineure en Ecologie humaine comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:
- HECOL 100 - Introduction to Principles and Practice in Human Ecology
- HECOL 200
- HECOL 201 - Material Culture
- HECOL 300 - Policy Development and Evaluation
- HECOL 301 - Program Planning and Evaluation

★9 à ★15 parmi

- HECOL 210 - Intimate Relationships
- HECOL 211 - Human Sexuality
- HECOL 212 - Later Life Families
- HECOL 310 - Parent-Child Relationships
- HECOL 321 - Introduction to Family Finance
- HECOL 322 - Family Economic Issues
- HECOL 414 - Seniors and Their Environments
- HECOL 440 - Family Policy Issues
- HECOL 443 - Family Law
- HECOL 462 - Material Culture in Home and Community

Niveau académique et diplômes

Pour obtenir un diplôme de BSc général, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne d'au moins 2,3 est exigée dans la matière ou le domaine de concentration majeure.

Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)

À compter du 1^{er} septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

Renseignements généraux

Le programme de quatre ans qui prépare au baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation–bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme en sciences de l'environnement et de la conservation dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants :

1. répondre au besoin exprimé par les étudiants et la communauté d'avoir un diplôme bilingue en sciences de l'environnement et de la conservation en Alberta;
2. préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même de :
 - a. évaluer les effets de l'utilisation humaine sur les plantes, le sol, l'eau et les ressources humaines;
 - b. évaluer et faciliter les méthodes de conservation, de réhabilitation et d'amendement des écosystèmes naturels et dégradés;
 - c. comprendre et communiquer dans les deux langues officielles le rôle que jouent les facteurs sociaux, économiques et politiques dans la gestion des ressources naturelles;
3. donner à la University of Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
4. attirer des étudiants du Canada et du monde entier.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL ou l'équivalent, qui peut être suivi à la Faculté Saint-Jean ou à la Faculty of Arts). En deuxième année, les étudiants suivent des cours obligatoires en sciences à la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences ainsi que des cours de français et des cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Pour être admis à la troisième année du programme, l'étudiant de deuxième année doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0. Il doit aussi avoir complété avec succès un minimum de ★54 qui s'appliquent au programme. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) en sciences pourront aussi être suivis à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième, et quatrième années. (voir Le programme, The program et BSc in Environmental and Conservation Sciences–Bilingual/ Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation–bilingue))

Les étudiants n'ayant pas complété d'études postsecondaires suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL ou l'équivalent, et ★60 à la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (voir Compétence dans la langue anglaise).

Les étudiants ayant complété une année d'études postsecondaires suivront un minimum de ★45 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★45 à la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (voir Compétence dans la langue anglaise).

Les étudiants ayant complété deux années ou plus d'études postsecondaires suivront un minimum de ★30 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★30 à

la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences (voir BSc in Environmental and Conservation Sciences—Bilingual/Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue) et Transfer Applicants).

Le programme

Année 1

- ★3 ANGL
- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique
-
- CHIM 164 - Chimie organique I **OU**
- CHIM 263 - Chimie organique II
-
- CHIM 101 - Introduction à la chimie I **OU**
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II **OU**
- PHYSQ 124 - Particules et ondes **OU**
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
-
- MATHQ 113
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- ★6 Option libre dont ★0 à ★6 français langue (voir Classification des cours)¹

Année 2

- BIOLE 208 - Les principes de l'écologie
- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ENCS 201
- ENCS 260
- FRANÇ 226 - Maîtrise du français
- MATHQ 125
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
- REN R 250 - Water Resource Management
- SOCIE 100 - Introduction à la sociologie
- SOILS 210

Année 3

- AREC 323 - Introduction to Management for Agri-Food, Environmental, and Forestry Businesses
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- ECONE 365 - Économie des ressources
- ENCS 307
- ENCS 2072
- FRANÇ 232 - Techniques de rédaction
- ★12 Approved Program Electives¹

Année 4

- BIOLE 490 - Étude dirigée
- ENCS 473 - Environmental and Conservation Policy
- ★15 majeure en sciences de l'environnement et de la conservation⁴
- ★3 Approved Program Electives³
- ★3 Capstone Course⁵

★3 Option parmi

- SCTA 101 **OU**
- SCTA 102 **OU**
- PHILE 386 - La bioéthique **OU**
- ECONE 369 - Économie de l'environnement

Notes:

1. L'étudiant est orienté dans les cours de français langue selon le programme d'études préalablement suivi (voir Règlements de la Faculté).
2. L'étudiant suit le cours ENCS 207 pendant la session de printemps entre la deuxième et troisième année du programme.
3. Voir Approved Program Electives.
4. L'étudiant doit choisir une majeure parmi les domaines offerts par la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. À cet égard, il lui est recommandé de se référer aux Requirements of the BSc in Environmental and Conservation Sciences Program Core (★69), Conservation Biology Major, Environmental Economics and Policy Major, Human Dimensions of Environmental Management Major, Land Reclamation Major et Wildlife and Rangeland Resources Management Major pour choisir des options avancées en sciences de l'environnement et de la conservation qui conviennent à sa majeure. L'étudiant doit réussir les exigences de niveau junior avant de suivre les cours de niveau senior.
5. Voir Course Sequencing.

Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)

Renseignements généraux

Note: Les étudiantes doivent appliquer directement à la Faculty of Nursing.

Le programme qui prépare au BSclnf (bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Nursing. Ce programme permet aux étudiants d'étudier les sciences infirmières dans les deux langues officielles du Canada. Le programme vise les objectifs suivants:

1. Répondre aux besoins des étudiants qui souhaitent obtenir un diplôme bilingue en sciences infirmières en Alberta.
2. Offrir un programme qui prépare les diplômés à la prestation des soins infirmiers dans les deux langues officielles.
3. Offrir un programme pour bien préparer les diplômés à répondre aux besoins des communautés d'expression française de l'ouest et du nord canadien.

Au cours de leur formation, les étudiants suivent les cours en français à la Faculté Saint-Jean et à la Faculty of Nursing. Le nombre total des crédits de cours de sciences infirmières enseignés en français varie de 27 à 47. Ces cours peuvent comprendre des stages de pratique clinique en milieux bilingues ou francophones. De plus, selon la performance académique et clinique, et la disponibilité des stages, les étudiants peuvent choisir de compléter leur stage pratique clinique de niveau senior dans un milieu bilingue ou francophone.

1. Le curriculum est organisé pour permettre la réalisation du programme d'études en quatre années. Toute demande de prolongation de la durée du programme doit être soumise au Student Advisor de la Faculty of Nursing. Si accordée, les étudiants ont jusqu'à six ans, à compter de leur admission, pour compléter les exigences de ce programme.
2. Les étudiants sont responsables de s'assurer que leur inscription est complète et à jour. Ils doivent être particulièrement attentifs aux préalables de certains cours. Les étudiants sont responsables de tout changement dans leur inscription nécessité par les résultats de réexamens.
3. Les placements seront faits dans la région métropolitaine d'Edmonton, qui comprend Devon, Fort Saskatchewan, Leduc, Morinville, St Albert, Sherwood Park, Spruce Grove et Stony Plain ou dans un rayon de 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en anglais, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en français, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 600 kilomètres d'Edmonton. Les étudiants sont responsables de leur transport aux lieux des stages cliniques et de leurs frais de voyage et de séjour.
4. Au début de la deuxième année de leur programme, les étudiants doivent disposer d'un stéthoscope, d'un crayon lumineux, d'une blouse de laboratoire, et d'un uniforme.
5. Les horaires des stages cliniques peuvent être attribués par quart de travail et peuvent inclure les fins de semaine.
6. Les étudiants doivent rencontrer les exigences en matière de santé et de sécurité (voir Health and Safety Requirements).

Séquence des cours

Année 1

Automne

- ANATE 140 - Anatomie
-
- FRANÇ 226 - Maîtrise du français **OU**
- ANGL 126 - Exploring Writing Studies (voir Note 1)
-
- MICRE 133 - Microbiologie Médicale pour Infirmières
- SOCIE 100 - Introduction à la sociologie

Automne/Hiver

- PHYSE 152 - Physiologie

Hiver

- FRANÇ 227 - Consolidation du français II (voir Note 1)

- PSYCE 106 - Principes psychologiques pour les infirmières
- SC PO 320 - La politique du système de santé au Canada
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

Printemps/Été

- FRANC 232 - Techniques de rédaction **OU**
- ANGL 1XX (★3) **OU**
- Option libre (★3) (voir Notes 1 et 2)

Année 2 (voir Notes 3 et 4)

Deux trimestres

- INT D 410 - Interprofessional Health Team Development (voir Note 5)

Automne

- NURS 305 - Introduction to Health Assessment
- PHILE 386 - La bioéthique
- SC INF 217 - Introduction aux sciences infirmières
- SC INF 218 - Introduction à la pratique infirmière

Hiver

- NURS 215 - Pharmacotherapeutics in Nursing
- NURS 307 - Acute Care Nursing Theory I
- NURS 308 - Acute Care Nursing Practice I

Année 3 (voir Notes 4, 6 et 7)

Automne

- SC INF 301 - Recherche en sciences infirmières **OU**
- NURS 301 - Nursing Research (voir Note 8)
-
- SC INF 309 - La santé mentale **OU**
- NURS 309 - Mental Health Nursing Theory (voir Note 8)
-
- SC INF 310 - Pratique infirmière en santé mentale **OU**
- NURS 310 - Mental Health Nursing Practice (voir Note 8)

Hiver

- NURS 407 - Acute Care Nursing Theory II
- NURS 408 - Acute Care Nursing Practice II
-
- SC INF 409 - Le leadership et les enjeux en sciences infirmières **OU**
- NURS 409 - Leadership and Issues in Nursing (voir Note 8)

Année 4 (voir Notes 4, 7, et 9)

Automne

- NURS 405 - Community Nursing Theory
-
- SC INF 406 (★6) **OU**
- NURS 406 - Community Nursing Practice (voir Note 8)
-
- Option libre (★3) (voir Note 2)

Hiver

- SC INF 494 - Synthèse des connaissances en sciences infirmières **OU**
- NURS 494 - Nursing in Context D1 (voir Notes 8 et 10)
-
- SC INF 495 - Pratique infirmière VIII (voir Note 11)

Notes :

1. Dépendant du résultat du test de placement, la Faculté Saint-Jean déterminera parmi les trois options suivantes, celle que devra choisir l'étudiant :
 - a. FRANC 226 (★3), FRANC 227 (★3) et FRANC 232 (★3)
 - b. ANGL 126 (★3), FRANC 227 (★3) et ★3 en ANGL à un niveau 100 ou plus
 - c. ANGL 126 (★3), FRANC 227 (★3) et ★3 en options
2. Les options libres doivent être choisies parmi les domaines répondant aux intérêts de l'étudiante, y compris les cours en Sciences biologiques, Sciences physiques, Sciences du comportement ou sociales et humanités. La langue d'enseignement de tous les cours optionnels est le français et l'étudiant doit choisir normalement cette option libre parmi les cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean.

3. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 1 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 2.
4. La langue d'enseignement des cours avec le sigle SC INF est le français.
5. Le cours NURS 498 « Inter-Professional Team Concepts » Parts 1-3, placé à l'horaire au cours des années 2, 3 et 4, remplacera le cours INT D 410 qui est en conflit d'horaire avec d'autres cours obligatoires. Voir le site web de la Faculty of Nursing à www.nursing.ualberta.ca pour de plus amples détails.
6. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 3.
7. La séquence de ces cours peut varier dépendant de la disponibilité des stages cliniques.
8. Dans la mesure du possible, ce cours sera offert par la Faculty of Nursing en français. Quand il est offert en français, les étudiants inscrits dans le programme bilingue en sciences infirmières doivent suivre le cours en français.
9. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 et 3 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 4.
10. Afin de s'inscrire dans le cours SC INF 494 ou NURS 494, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours du programme, à l'exception du cours concomitant SC INF 495.
11. Dépendant de la performance académique et clinique et la disponibilité des stages, l'étudiant peut choisir de compléter le stage pratique avancé dans un milieu bilingue ou francophone à l'extérieur d'Edmonton.

Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences

Renseignements généraux

Le programme de cinq ans est une combinaison du BEd secondaire et du BSc général et comprend ★150. La nature du programme permet à l'étudiant d'obtenir les deux diplômes puisqu'il complète toutes les exigences des deux programmes à l'exception du cours de littérature anglaise requis au BSc. Cette exigence a été remplacée par un cours obligatoire en littérature française ou canadienne-française. Les finissants de ce programme seront recommandés pour un brevet d'enseignement.

Les étudiants doivent choisir une majeure et une mineure dans deux des trois domaines suivants: sciences mathématiques, sciences physiques, et sciences biologiques. Tous les étudiants doivent en plus compléter une mineure en français. Le but de ce programme préparatoire est de former des enseignants possédant une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises ainsi que des connaissances approfondies en sciences.

Pour être admis au Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat ès sciences les étudiants doivent normalement avoir réussi une première année d'études universitaires dans le programme du BSc et avoir rempli les conditions d'admission (voir Conditions d'admission).

Les étudiants des programmes du BEd ou du BSc peuvent aussi être admis au programme combiné après la deuxième année en autant qu'ils aient complété les cours requis, que les résultats de l'année précédente soient satisfaisants et qu'ils aient rempli les conditions d'admission du programme combiné au moment du transfert. Un étudiant pourra normalement transférer du programme combiné au programme du BEd ou du BSc (général) après la deuxième année et compléter un seul diplôme dans les délais prévus.

Programmes généraux

Faculté Saint-Jean Tableau 5 Programmes généraux (BEd/ BSc)

Enseignement en milieu d'immersion française

Majeure: Sciences biologiques

Année 1

- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique

-
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- **OU**
- MATHQ 113
- MATHQ 1151
-
- ★6 à ★9 option sciences
- ★9 à ★12 Français langue (voir Classification des cours)

Année 2

- BIOLE 207 - La génétique moléculaire et l'hérédité
- BIOLE 208 - Les principes de l'écologie
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 en sciences biologiques (voir Baccalauréat ès sciences)
- ★9 mineure en sciences (voir Exigences du programme)
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Option

Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★6 en sciences biologiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Canadien-français ou Canadien (voir Classification des cours)

Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences biologiques (niveau 300) (voir §)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire
- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

Majeure: Sciences mathématiques

Année 1

- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique
- **OU**
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation 2
-
- MATHQ 113
- MATHQ 115
- ★6 à ★9 Option
- ★9 à ★12 Français langue (voir Classification des cours)

Année 2

- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
-
- MATHQ 125 **OU**
- MATHQ 222 - Introduction aux mathématiques discrètes **OU**
- MATHQ 228 - Algèbre: introduction à la théorie des anneaux **OU**
- MATHQ 241 - Géométrie **OU**
- MATHQ 243
-
- ★9 mineure en sciences (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Option

Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- ★3 en sciences mathématiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Canadien-français ou Canadien (voir Classification of Courses)

Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences physiques (niveau 300) (voir Exigences du programme)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire
- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

Majeure: Sciences physiques

Année 1

- CHIM 101 - Introduction à la chimie I
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II
-
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- **OU**
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son
- PHYSQ 131 - Mécanique
-
- ★3 à ★6 Option sciences
- ★6 à ★9 Français langue (voir Classification des cours)

Année 2

- CHIM 261 - Chimie organique I
- CHIM 263 - Chimie organique II
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★9 mineure en sciences (voir Exigences du programme)
- ★3 à ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 option sciences
- ★0 à ★3 Option

Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★6 en sciences physiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Canadien-français ou Canadien (voir Classification des cours)

Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences physiques (niveau 300) (voir Exigences du programme)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel

- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire
- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

Notes

1. L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et PHYSQ 126. L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATHQ 113 et 115.
2. L'étudiant qui a une mineure en Sciences biologiques doit réussir BIOLE 107 et BIOLE 108. L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et PHYSQ 126.
3. L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATHQ 113 et 115. L'étudiant qui a une mineure en Sciences Biologiques doit réussir BIOLE 107 et BIOLE 108.

Exigences du programme

1. Pour obtenir les deux diplômes, BEd et BSc, un étudiant doit obtenir ★150 répartis comme suit:
 ★72 en sciences, ★51 en pédagogie, ★24 en français et ★3 option libre.
 Majeure (sciences) – ★36
 Mineure (sciences) – ★24
 Mineure (français) – ★24
 Technologie (EDU M 341)– ★3
 Histoire ou philosophie de la science – ★3
 Options (sciences) – ★6
 Cours de pédagogie – ★51
 Option libre – ★3
2. Normalement, un maximum de ★48 au niveau «junior» ou l'équivalent est autorisé dans le programme combiné.
3. Un étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau 300 dans sa majeure et un minimum de ★6 de niveau 300 dans sa mineure en sciences.
4. Un étudiant doit réussir à l'intérieur de sa mineure en français: FRANC 322, ★3 en canadien français (voir Classification des cours), et ★3 en littérature (FRANC 235).
5. Un étudiant doit normalement réussir ★30 de niveau «junior» avant de pouvoir s'inscrire dans des cours de niveau «senior.»
6. Pour être admis avec équivalences universitaires dans le programme, un étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0.
7. Pour être autorisé à poursuivre le programme, un étudiant doit conserver une moyenne minimale de 2,0. S'il n'a pas obtenu 2,0 de moyenne, l'étudiant devra se retirer du programme combiné et pourra transférer, si éligible, au programme du BEd ou du BSc.
8. Pour recevoir les diplômes du BEd et du BSc, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans tous les cours avec notes et dans tous les cours de la majeure en sciences.
9. Afin d'être recommandé pour un brevet d'enseignement temporaire, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 2,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
10. Un étudiant qui échoue aux stages I ou II (EDU S) ne peut s'inscrire à aucun autre cours de stages à la Faculté Saint-Jean et doit se retirer du programme.
11. Un étudiant qui abandonne les stages I ou II doit obtenir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de s'y réinscrire.
12. Lors de leur stage dans une école, les étudiants doivent se comporter conformément au code de déontologie de l'Alberta Teachers' Association et au University of Alberta Code of Student Behavior: Conduct and Discipline.
 Les stagiaires doivent:
 - a. reconnaître et accepter que le bien-être des élèves est de la plus haute importance et que l'enseignant coopérant a la responsabilité ultime en ce qui concerne la salle de classe;
 - b. se comporter de façon éthique et professionnelle envers tous les membres de l'école et se familiariser avec le code de déontologie de l'ATA.

Les étudiants sont responsables de maintenir ces standards et, le cas échéant, doivent en rendre compte à la responsable de la section Éducation et au Vice-doyen aux affaires académiques.